

900 ans  
de la  
Corcelles  
1092

d'histoire  
paroisse de  
Cormondrèche  
1992



900 ans d'histoire  
de la paroisse de  
Corcelles - Cormondrèche

1092 - 1992

## PREFACE

Au début de 1991 M. Jean Fahrni, alors président du conseil communal, m'a parlé de son intérêt pour tout ce qui a trait à l'histoire de la commune de Corcelles-Cormondrèche. C'est peu après cette conversation que j'ai découvert que l'année 1992 marquerait le neuf-centième anniversaire de la fondation du prieuré de Corcelles et de la première attestation du nom de cette localité. L'idée d'écrire pour cette occasion une histoire de la paroisse a commencé à prendre forme au fur et à mesure de mes lectures. La publication de cette étude s'inscrit dans la série de diverses manifestations mises sur pied par la paroisse et la commune pour commémorer l'évènement.

Je remercie la commune de Corcelles-Cormondrèche de m'avoir accordé un prêt pour la publication de cet ouvrage, Mme Ginette Murtez et M. Maurice de Tribolet d'avoir eu l'amabilité de lire mon texte et d'y avoir apporté des corrections, et surtout mon mari, Alain Robert, qui a remanié certains passages, et a relu la version finale. Il est aussi l'auteur de la photo de couverture et de quatre autres photos dans le texte.

Ann Robert, avril 1992.

## CHAPITRE I

### DE LA FONDATION DU PRIEURÉ A LA REFORME

#### LA CHARTE DE 1092

Toute histoire de Corcelles commence à peu près par ces mots : “En l’an 1092, un certain Humbert fonda le prieuré...”

Avec cet acte de fondation, le nom de Corcelles entre dans l’histoire écrite de notre canton. Les noms de Bevaix et Saint Martin l’avaient précédé de 94 ans, celui de Neuchâtel étant apparu en 1011.

Qui était Humbert? Personne ne le sait exactement. Tout au plus savons-nous que pour le salut de son âme et celui de ses proches, il a fait le pèlerinage de Cluny, où il s’est entretenu avec l’abbé Hugues. Ce dernier (1049-1109) fut l’un de ceux qui avait conduit l’ordre clunisien à son apogée. Pour situer cette époque plus précisément, il faut rappeler que la première abbaye avait été fondée en 909 par Guillaume III d’Aquitaine et que 1184 monastères cluniens existaient en Europe à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Lorsque Humbert arriva à Cluny, Hugues en était à la troisième étape de la construction des bâtiments de ce haut-lieu du christianisme.

Humbert rentre fermement décidé à dédier l’église de Corcelles et ses dépendances à Dieu et à ses apôtres Pierre et Paul, en les offrant à Cluny. Afin de fonder un monastère et d’en entretenir les moines, il donne 6 jous (16,000 m<sup>2</sup>) de terre au sud du village, un pré, et la dîme de la vigne. Il offre aussi l’utilisation des forêts, champs, pâturages, eaux et cours d’eau, la forêt de “Bancon” près du lac, et une levée de poissons tous les quinze jours. De plus, Humbert donne à l’abbé l’église de Coffrane et ses dépendances, réserve faite d’une rente annuelle de deux sous due à l’église St Etienne de Bevaix. La paroisse de Coffrane restera ainsi attachée à celle de Corcelles pendant tout le Moyen Age, au-delà de la Réforme, et jusqu’à la formation d’une paroisse indépendante avec les Geneveys et Montmollin en 1836.

De cet acte de fondation du prieuré il ressort qu’il existait un village à cet endroit depuis un certain nombre d’années, et qu’on y cultivait déjà la vigne et les champs. L’acte mentionne aussi une chapelle “desservie antérieurement par le prêtre Durannus”. Le village ne devait pas être bien grand, car trois cents ans plus tard on n’y comptait que soixante feux

(environ 270 personnes). D'ailleurs nous ne savons pas si Humbert y habitait lui-même, ni s'il possédait d'autres terres, ce qui paraît tout de même vraisemblable, puisqu'il donne l'impression d'être un riche propriétaire. Dans la chartre, Humbert fait encore mention de plusieurs membres de sa famille : ses parents Ulrich et Adalguis, sa femme, ses fils et ses filles (pas nommés), son frère Conon et sa femme, ses beaux-parents Etzon et Arembourg. D'autres personnes y sont encore nommées, dont Rodolphe, avoué, Gaubert, évêque de Sion, Buchard, évêque de Lausanne, ainsi que Durannus, qui officiait autrefois à l'église de Corcelles. Ceux-ci, avec d'autres parents défunts, présents et futurs, devaient bénéficier de l'indulgence divine grâce à la générosité de Humbert.

C'est ainsi que nous savons que les moines clunisiens prirent possession de l'église de Corcelles pour y rester jusqu'à la Réforme. Malheureusement, les documents qui nous restent sont presque muets sur les 440 années suivantes. Les affirmations de l'historien Jonas Boyve<sup>1</sup> sur l'incendie et la reconstruction de l'église et du prieuré ne sont attestées dans aucun document contemporain.

## RELATIONS ENTRE LE PRIEUR ET LE CURE

Le diocèse de Lausanne comptait neuf décanats, dont celui de Neuchâtel. La paroisse de Corcelles faisait partie de ce dernier. D'après le cartulaire de Lausanne :

- Auvernier, "Rozet", Corcelles et Coffrane devaient à l'évêque des rentes sur 9 lunages de terre et deux vignes (1220).
- Corcelles figure dans la liste des monastères et églises du décanat de Neuchâtel : "prioratus de Corcales cum parrochia" (1228).
- Coffrane est mentionné parmi les paroisses du Val-de-Ruz.

Il ne devait pas toujours être facile de concilier les intérêts du curé - responsable de la paroisse - et du prieur - chef spirituel de la communauté monastique. C'est probablement la raison pour laquelle le testament du comte Louis de Neuchâtel, daté du 14 avril 1354 est rédigé en ces termes : d'abord, le comte attribue 3 sous de rente annuelle au prieuré de Corcelles pour célébrer son anniversaire. Il octroie ensuite une rente similaire à l'église de Corcelles "per tel maniere que li prieur de Corsalles ne prenye riens en la dicte cense..."

Un siècle plus tard, un acte de Noël 1486 met au point les différents droits et devoirs du curé et du prieur. Le vicaire, Guillaume Bousson, doit avoir logement et chambre au prieuré "pour gésir et soy retraire honestement". Il

est aussi nourri au prieuré à la charge du prieur. Le curé reçoit 20 sous de rente annuelle légués par Jean, comte de Fribourg et de Neuchâtel, pour célébrer une messe quatre fois par an. En plus, il garde sa part pour les mariages, baptêmes et relevailles, plus une émine d'avoine pour chaque feu à Coffrane, un tiers des offrandes pour le "baisement" des reliques et de l'autel, et un tiers de l'aumône des morts. Il reçoit aussi les oeufs donnés le jour de Pâques pour les confessions, sauf si c'est le prieur, Guy de Luyrieux, qui les entend.

Parmi les informations (invérifiables) que Jonas Boyve donne sur l'église de Corcelles figure le fait qu'Aimé de Cormondrèche, en plus de la reconstruction du prieuré, bâtit une chapelle qui subsista jusqu'en 1406, année où elle aurait été anéantie par le feu. Cette chapelle aurait ensuite été rebâtie par Jean Vauthier de Colombier, mari d'Othenette (fille d'Othon le Bel de Cormondrèche).

On sait, en effet, par plusieurs actes notariés du XVe siècle, que la famille de la maison de Colombier favorisait particulièrement l'église de Corcelles, peut-être à cause de l'alliance mentionnée ci-dessus. Les largesses de la famille de Colombier durèrent jusqu'au moment de la construction d'une chapelle en l'église de Colombier à la fin du XVe siècle. En 1410, Pierre de Colombier stipule dans son testament qu'il désire être enterré dans le tombeau de ses prédécesseurs et parents dans l'église de Corcelles, et son fils Vauthier fait de même. Par contre, Jean de Colombier, qui est peut-être le demi-frère de ce dernier, désire d'abord (dans son premier testament en 1427) être enterré à Corcelles, mais change d'avis en 1449 et demande son inhumation à Colombier. Toutes ces personnes et d'autres de la famille font des legs importants à l'église et au prieuré de Corcelles.

## LES VISITES DIOCESAINES

En principe, la loi carolingienne recommandait une visite diocésaine chaque année. Une telle visite avait pour but de renseigner sur l'état moral et matériel des paroisses. En pratique, néanmoins, cette fréquence aurait été impossible à respecter. En effet, eu égard aux distances à parcourir, une telle mission pouvait durer une année entière. De plus, les paroissiens pauvres auraient refusé de verser si fréquemment la procuration (droit de gîte des commissaires).

En 1416, l'évêque de Lausanne Guillaume de Challant ordonna une première visite. On suppose qu'elle fut dirigée par le vicaire épiscopal, l'évêque Pierre de Squilace (Calabre). Après avoir passé par le canton de

Vaud, puis le Val-de-Travers, les commissaires arrivèrent à Corcelles le 20 novembre. Le procès-verbal nous apprend, entre autres, les faits suivants:

- la paroisse est à la présentation de l'abbaye de Romainmôtier, ce qui signifie que celle-ci nomme le curé.
- sauf trois exceptions, dont deux à Coffrane, les paroissiens sont de moeurs irréprochables.
- la paroisse compte 60 feux (foyers).

La commission relève aussi l'intégrité de Jean de Scola, curé de la paroisse de Corcelles! Pour apprécier cette remarque à sa juste valeur, il faut savoir que sur les 17 prêtres dont nous avons rapport, sept vivaient en concubinage, certains ayant même plusieurs enfants...

A l'instar de toutes les paroisses, l'état matériel de l'église et des objets de culte laisse à désirer. Sous peine d'excommunication, la paroisse de Corcelles est sommée de remplacer deux ciboires (un en bronze et un en verre), une croix de bronze, un missel, un office du corps du Christ et un emblème de la croix. On lui demande aussi de pourvoir à la construction d'un toit au-dessus de la porte antérieure de l'église. Au moins l'église de Corcelles possède-t-elle un récipient en bronze pour les hosties, même si celles-ci sont emballées dans du papier. Par comparaison, on ne trouve à Coffrane qu'un vase en bois, alors que manquent trois ciboires, une croix, et un coffret avec clé.

La visite diocésaine suivante eut lieu en 1453. Ordonnée par l'évêque Georges de Saluces, elle fut menée par François de Fuste, évêque de Grenade, et Henri de Alibertis, abbé de Filly. Partis de Lausanne le samedi 26 mai "sous la conduite de l'ange de Tobie", les commissaires arrivent à Corcelles le jeudi 2 août. Leur rapport nous apprend que le curé du moment s'appelle Jean, que la paroisse compte 50 feux (dix de moins que lors de la visite précédente, mais les chiffres ne sont pas très fiables, car ils dépendent de la manière dont on mène l'enquête). Le curé habite sur place, ce qui n'est pas le cas dans toutes les paroisses.

Mais les enquêteurs sont moins préoccupés par les âmes que par les objets matériels. Ils recommandent de poser les fonts baptismaux près de la porte principale, de construire une sacristie, de recouvrir le clocher, et de clore le cimetière en plaçant des croix aux quatre angles. Parmi les objets à restaurer figurent une armoire pour le corps du Christ et une cuiller pour l'encens. Le choeur doit être reblanchi, le plancher surélevé au niveau des deux tombes creusées près de l'autel, et dallé.

Ces travaux furent-ils entrepris? Nous l'ignorons. Mais tenant compte du petit nombre d'habitants, des dîmes et des impôts qu'ils devaient à leur

souverain, au prier et au curé, il serait bien étonnant qu'il leur restât de quoi entretenir l'église.

Signalons finalement que la présence de tombes à l'intérieur de l'église était particulièrement gênante. Ultérieurement, en 1710, il fallut procéder de nouveau à un nivellement du plancher à cause des tombes "qui incommodent les particuliers". Un arrêt de 1777 allait par ailleurs interdire les inhumations dans les églises, arrêt qui devait encore être rappelé aux paroisses par le Conseil d'Etat en 1834...



## CHAPITRE 2

### LA PAROISSE DE LA REFORME A LA REPUBLIQUE

#### FAREL ET NEUCHATEL

La Réforme date du XVI<sup>e</sup> siècle, mais ses racines se trouvent bien enfouies dans le siècle précédent. Un sentiment grandissant de la corruption du clergé dans l'Europe tout entière, la peur de la peste et des invasions, la découverte du Nouveau Monde, les changements intervenus dans les monarchies occidentales : tout cela influença la vie des chrétiens à tous les niveaux. Le monde de la culture avait changé aussi : les savants avaient redécouvert les auteurs classiques, et avaient osé les traduire et les publier. L'invention de l'imprimerie et la première impression de la Bible par Gutenberg en 1456 allaient contribuer à l'essor des idées nouvelles et à leur propagation.

A la fin de ce siècle en ébullition sont nés les Réformateurs : Luther en 1483, Zwingli en 1484, et Farel en 1489. Ceux-ci et leurs successeurs allaient bousculer le christianisme tout entier et lancer la grande révolution religieuse appelée Réforme.

Issu d'une famille bourgeoise du Dauphiné, disciple de Lefèvre d'Étaples à Paris, Guillaume Farel passa successivement à Meaux, Bâle, Strasbourg, et Berne, avant d'être envoyé par Leurs Excellences les Gouverneurs de cette ville en Suisse Romande, autant pour des raisons politiques que religieuses.

Farel arriva à Neuchâtel en décembre 1529, repartit à Morat où il était pasteur, puis revint à Neuchâtel en août 1530. Homme fougueux, fustigeant les catholiques, placardant des accusations contre le clergé, il ne perdit aucune occasion de prêcher dans les églises du comté. Le 23 octobre 1530, jour du mémorable sac de la Collégiale de Neuchâtel, Farel arriva le matin à Corcelles. Après la prédication du curé, il prit la parole pour montrer à celui-ci ses erreurs. Des hommes de Corcelles et de Cormondrèche avaient déjà été envoyés à Genève au secours des protestants, mais la population neuchâteloise était loin d'être attirée par la "nouvelle religion". Comme Farel relate quelques jours plus tard dans une lettre à Jean-Jacques de Watteville, quelques personnes "qui ont longtemps banqueté avec l'amodieur" (l'administrateur) arrivèrent vers lui et lui dirent : "On t'a appelé hérétique, purge-toy; car nous ne voulons qu'un hérétique nous presche". Il fut aussi traité de "fils de juif".

Le mot "hérétique" avait des connotations graves à l'époque, et Farel se devait de réagir. Il était d'ailleurs en procès contre Antoine Aubert, vicaire de Neuchâtel, qui l'avait traité de cette façon quelques semaines auparavant. Par contre, le récit selon lequel Farel aurait été attaqué et même poignardé par des moines devant le prieuré, rapporté par Abram Rosselet en 1712, doit relever de la fabulation. Si cet évènement avait vraiment eu lieu, Farel ne l'aurait-il pas relevé dans sa lettre, qui est datée du 27 octobre?

Quoi qu'il en soit, la Réforme avait planté ses racines dans la région, et le 4 juin de l'année suivante un certain nombre d'habitants de Corcelles, dont un dénommé Claude Guyot, furent impliqués dans l'attaque de l'église de Valangin, où des dégâts furent causés au bâtiment et aux objets de culte. Leurs Excellences de Berne ne purent laisser passer l'évènement car Guillemette de Vergy, même si elle était restée attachée à la foi catholique, méritait le respect dû à celle qui gouvernait le comté de Valangin. Claude Guyot et ses compagnons furent donc condamnés à payer la moitié des frais de réparation, et la ville de Neuchâtel l'autre moitié.

En 1530, le dernier prieur de Corcelles s'appelait Claude de Senarclens; il avait été installé par son oncle Rodolphe de Benoît, ancien prieur du couvent de l'île St Jean de Cerlier. Il règne une certaine confusion quant au nom du dernier curé de Corcelles. D'après plusieurs auteurs anciens, il s'agirait de Jean Droz, qui serait devenu par la suite le premier pasteur du lieu. Cependant, le seul Jean Droz dont la présence est attestée à Corcelles à l'époque, était le père de Jacques Droz, curé de Bevaix, et oncle de Jean, premier pasteur à Bevaix. Il y a peut-être confusion de prénoms et de lieux. Ce qui est presque sûr, par contre, c'est que Guillaume Farel fit nommer en 1532 Jacques Lecoq comme pasteur à Corcelles. Lecoq écrivit le 13 décembre de cette année-là une lettre à Farel racontant ses expériences, ses déboires avec Guillemette de Vergy, et la bonne influence de "Jean" sur la multitude d'enfants qui fréquentaient l'école du village.

## L'ECOLE A CORCELLES

Considérant que les enfants constituent l'avenir d'un pays, Farel était un ferme défenseur de leur éducation. Durant les premières décennies après la Réforme, l'Eglise, représentée par la Vénérable Compagnie des Pasteurs, ou Vénérable Classe, devait approuver toutes les nominations des régents dans les paroisses, et elle garda même une certaine influence jusqu'en 1848. Certains régents étaient en même temps des prédicateurs, comme par exemple Nicolas Beauvais, régent à Corcelles en 1559, et

pasteur à La Sagne et Lignières. Beaucoup d'enseignants n'avaient pas de formation adéquate, ainsi Gabriel Favre, nommé régent à Coffrane par le pasteur de Corcelles pour le simple raison qu'il était extrêmement pauvre! A une autre occasion, la Classe avertit le baron de Gorgier que sa commune avait nommé comme maître d'école un mendiant de passage! Raison pour laquelle la Vénérable Classe organisait périodiquement des examens pour certains enseignants ...

Au cours des siècles suivants, il y eut des dissensions entre les villages de Corcelles et de Cormondrèche concernant la nomination des maîtres, et l'admission des enfants dans l'une ou l'autre des écoles. Il fut aussi question d'augmenter le salaire du régent de Coffrane pour qu'il puisse tenir école toute l'année et non seulement en hiver. La nomination des enseignants n'était alors plus du seul ressort de l'Eglise, même si elle gardait un oeil vigilant sur leur moralité, et refusa l'engagement d'un homme vivant en concubinage, par exemple.

#### LA VIE PAROISSIALE AUX XVI<sup>e</sup> ET XVII<sup>e</sup> SIECLES

Le pasteur Jacques Lecoq resta à Corcelles jusqu'en octobre 1536, quand il fut nommé à Morges, mais il se brouilla par la suite avec Farel et Calvin, qui lui reprochèrent sa lâcheté vis-à-vis des pestiférés.

Une parenthèse de cinq ans dans la vie de la paroisse de Corcelles prend fin avec la nomination en 1541 de Jacques Paraschée. Plusieurs pasteurs se suivent alors sans que leur ministère ne cause de grands remous dans la vie quotidienne du village.

Elisée Parent, nommé en mars 1583, fut déposé en 1599 pour ivrognerie. Il semble avoir tellement négligé la cure qu'une partie des réparations nécessaires cette année-là fut mise à sa charge. En 1601, le pasteur Emmanuel Desmoises était insulté en pleine assemblée, et même lors de la Sainte Cène, par un certain Emonet qui dut faire réparation à genoux devant la Classe. Olivier Rosselet, nommé en 1610 à Corcelles après avoir refusé de prendre la paroisse de Valangin, fut plusieurs fois "sérieusement et âprement censuré et admonesté", et finit par être suspendu définitivement. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le pasteur Prudent eut aussi des problèmes avec certains de ses paroissiens qui n'appréciaient pas le langage trop imagé de ses prédications<sup>2</sup>.

En 1710, le pasteur François Gaudot voulut nommer comme ancien un habitant du hameau de Serroue. Malheureusement, il n'y avait que des "étrangers" (non communiés) à Serroue, et sa proposition rencontra une vive opposition. Il fut décidé d'accepter le nouvel ancien sous certaines conditions : il ne pourrait pas siéger avec les autres, mais prendrait place sur la galerie. Il ne tendrait ni les coupes, ni les sachets, n'assisterait pas à la visite des écoles, ne distribuerait pas la graine des pauvres, et n'aurait qu'une voix consultative aux assemblées. Mis au courant de ces détails, Joseph Favre refusa d'être nommé. On lui suggéra de devenir communier de Corcelles, mais sa requête n'aboutit pas. La commune leva enfin ses réserves, sous condition qu'à sa mort on nommerait un communier à sa place, si possible. Il fut intimé à Joseph Favre qu'il devrait témoigner toute sa vie d'une vive reconnaissance pour la faveur qui lui avait été accordée...

## LA VIE COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE

La notion d'entraide n'est pas une invention du XXe siècle : les communes et les paroisses étaient sollicitées presque quotidiennement par des mendiants de passage, par des habitants de villages incendiés, ou par de pauvres communiés vivant sur place ou ailleurs. Chaque commune donnait aussi une petite récompense à l'homme qui présentait une attestation pour avoir tué un loup, voire même un ours, dans la région. Durant les années difficiles de 1818 et 1819, "temps de calamité et de cherté extraordinaires", la commune reçut même trente Louis du Consistoire en compensation des grandes dépenses qu'elle avait faites en faveur de ses pauvres. En 1866 un projet pour l'abolition de la mendicité fut accepté par les communes de la région, et des sociétés de bienfaisance furent fondées dans chaque village.

Les réjouissances n'étaient pas totalement inconnues, pourtant. Très souvent, celles-ci eurent lieu à l'occasion d'une naissance ou d'un anniversaire royal, par exemple en 1649 pour la naissance de Charles-Paris d'Orléans, ou en 1709 pour la naissance d'une petite princesse prussienne. Pour construire le feu de joie célébrant cet événement le gouverneur de Corcelles dut patienter toute la journée, car les ouvriers étaient tous à la montagne en train de faire les foin, et aucun ne voulait perdre son salaire! La commune fournit aussi vingt soldats, des tambours et des flambeaux pour la fête.

En 1831, le Général Major de Pfuel de la Commission Royale arriva au village de Corcelles pour régler plusieurs requêtes et différends. Il fut reçu

par la population en grande pompe : "Le Général arrive. A la vue de cette masse de citoyens...il fait arrêter sa voiture et en descend. Une réunion de jeunes filles toutes vêtues en blanc, et ayant sur leur physionomie cet air de gaîté, de fraîcheur et d'innocence qui caractérise le sexe de la campagne se rendent à l'entrée du village. L'une d'elles lui présente le bouquet avec autant de grâce que d'amabilité..." Notons au passage que le procès-verbal de la commune s'étend bien plus longuement sur cette visite que sur l'autre évènement de l'année (la révolution manquée), où l'un de ses citoyens, Alphonse Bourquin, joua un rôle prépondérant.

## L'AFFAIRE DE LA CHAPELLE BARILLIER

La chapelle sud du temple, appelée "Chapelle Barillier" date du XVe ou du XVIe siècle, mais elle n'est mentionnée pour la première fois dans les documents existants qu'en 1651 à l'occasion d'une réparation à la toiture. Il est possible que cette chapelle fût offerte à Jean Barillier lors de son anoblissement en 1555, et le nom a subsisté longtemps après l'extinction de la famille au début du XVIIIe siècle. La foudre étant tombée sur le clocher en 1698, de grands dégâts furent occasionnés au temple, et la commune dut se renseigner sur les droits que détenait François Barillier, dernier descendant de sa famille, sur la chapelle. François Barillier étant absent de la Suisse, la commune prit contact avec son beau-père, pasteur à Dombresson. Celui-ci ne dut pas être au courant de la situation, car sept ans plus tard, de retour au pays, François Barillier se fâcha au sujet des réparations faites en son absence. Il prétendit, preuves à l'appui, que la chapelle lui appartenait entièrement. Pas convaincus, les gouverneurs de la commune firent appel à l'Etat qui régla l'affaire à l'amiable après quelques mois de tractations. François Barillier renonça à toute prétention sur la chapelle, et reçut en retour deux obligations contractées par son père quelques années auparavant, 125 livres de compensation, et le droit de garder une place dans la chapelle pour lui et ses héritiers. L'affaire faillit être relancée, pourtant. En mai 1707, Mme de Marval, membre de la famille Barillier, prétendit elle aussi détenir des droits sur la chapelle et essaya même de la racheter pour le prix de vingt Louis d'or. On finit aussi par lui accorder une place pour elle et une pour sa servante.

## LES CULTES

Pour revenir à plus de sobriété dans la célébration du culte, le chant et la musique furent abolis à Neuchâtel en 1530. On introduisit ensuite, quelques années après, le chant des psaumes entonné par les enfants des écoles, le régent ou un chantre. Mais en 1713 parut enfin une liturgie,

approuvée par la Vénérable Classe, recommandant le chant de cantiques chrétiens comme cela se pratiquait déjà ailleurs. Les auteurs se disaient persuadés qu'en chantant la louange du Christ, en introduisant la lecture de l'Écriture Sainte pendant le culte, et en terminant les prières par le mot "Amen" dit par l'assemblée, on retrouverait l'essence du culte de l'Église primitive sans trahir l'esprit de la Réforme. Cette nouvelle liturgie, qui avait été pratiquée pendant quelques années avant d'être imprimée, fut introduite à Corcelles en 1713 par le pasteur Gaudot. Celui-ci avait déjà apporté quelques innovations en 1701. Il avait changé en catéchismes généraux les prédications de semaine, contre l'avis des paroissiens, et avait pour cela reçu l'approbation de la Vénérable Classe, qui trouvait les catéchismes très édifiants!

En 1745, la paroisse fit l'acquisition de la nouvelle traduction de la Bible de Jean-Frédéric Ostervald, avec les "arguments", et vendit l'ancienne version pour seize livres. L'utilisation d'instruments de musique dans les églises avait rencontré la désapprobation des autorités jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, quand la Classe autorisa enfin l'accompagnement des chants par des trompettes et autres instruments à vent. En 1754, la commune de Corcelles accorda un écu neuf à ceux qui avaient chanté et joué de la musique à un culte du matin, mais ce ne fut qu'en 1885 qu'un harmonium fut installé au temple, et par la suite, des orgues en 1924.

Les autorités civiles et ecclésiastiques aux XVIIe et XVIIIe siècles se préoccupaient constamment du bon ordre et de la moralité des habitants. Nombreux étaient ceux qui étaient chassés du village pour immoralité, pour avoir dansé ou toléré la danse chez eux, pour avoir hébergé des personnages douteux. La délation était courante, les scandales nombreux, mais dans bien des cas les menaces n'étaient jamais vraiment mises à exécution.

Après la mort de Pierre-Frédéric Bergeon, qui avait été pasteur à Corcelles pendant quarante-deux ans, et qui fut très apprécié par ses paroissiens, la Classe nomma Charles-Louis Lardy en 1807 pour le succéder. C.-L. Lardy fut secrétaire de la Vénérable Classe de 1812 à 1821 (il avait une calligraphie superbe), et ensuite Doyen de cette Compagnie.

En 1820 les autorités de Berne proposèrent de considérer Vendredi Saint comme jour férié. La Vénérable Classe accueillit cette proposition avec joie, mais voulut y ajouter le jour de Noël et de l'Ascension. La suggestion fut agréée en 1822, et de nouveaux ordres de culte furent créés pour ces trois fêtes. A cette époque, la Sainte Cène avait lieu à Corcelles quatre fois

par an, aux quatre saisons (Pâques, Pentecôte, début septembre, et Noël). A chacune de ces dates, il était donné aux paroissiens trois occasions de communier. Les comptes de la commune indiquent que le gouverneur donnait à chaque fois une piécette à la servante du pasteur qui rinçait les coupes.

## LA PREBENDE DU PASTEUR

Depuis la Réforme, les pasteurs étaient payés en nature plutôt qu'en espèces. On prélevait aux paroissiens des dîmes sous forme de vin, blé, et avoine. Le pasteur retirait aussi une certaine somme d'argent de la caisse de l'Eglise, et bénéficiait des produits des ses propres vignes et vergers. La commune de Corcelles fournissait du bois gratuitement ou à prix réduit pour le chauffage et les réparations. Quand un pasteur changeait de paroisse, un contrat fut établi avec son successeur concernant les différents échanges nécessaires pour qu'aucun des deux n'y perde. Il arrivait aussi que la commune préférerait donner du bois de chauffage gratuitement au nouveau pasteur, plutôt que de devoir payer le déménagement de plusieurs stères depuis une paroisse parfois fort éloignée. Les pasteurs recevaient aussi des cadeaux de la part de la commune en reconnaissance de services rendus. Les suffragants recevaient un service en argent à l'occasion de leur première prédication, et le pasteur Gaudot en reçut un lors de son mariage en 1710.

En 1828, la pension de la cure de Corcelles était évaluée à 1027 livres (moins que Boudry et St Aubin, mais plus que Bôle et Cortailod), mais en 1834, la gérance de tous les biens d'Eglise fut reprise par la Chambre Economique, et les terres non utilisées furent vendues. Les revenus de tous les biens étaient convertis en espèces et distribués comme auparavant. Ainsi le pasteur de Corcelles de l'époque, Charles-Auguste de Pury, abandonna ses vignes des Clos et de Beauregard, mais garda le jardin et le verger, désirant trouver une petite vigne près de la Cure en échange éventuel contre une partie de celles mentionnées ci-dessus. Ch.-A. de Pury mourut en 1841, et fut enseveli dans l'ancien cimetière devant le temple. Son successeur était le pasteur Georges-Frédéric Grellet, "un pasteur distingué de nom et d'effets..."

## CHAPITRE 3

### EGLISE NATIONALE - EGLISE INDEPENDANTE

Jusqu'en 1848, l'Eglise neuchâteloise était nationale et autonome. Le devoir des pasteurs était de prêcher l'Évangile et de maintenir l'unité de doctrine. L'autorité de la Vénérable Classe ne souffrait aucune mise en question<sup>3</sup>. Après la Révolution de 1848, la nouvelle loi ecclésiastique, tout en supprimant la Vénérable Classe, donna des pouvoirs assez étendus à son successeur, le Synode, ainsi qu'aux paroisses, qui avaient dorénavant le droit d'élire elles-mêmes leur pasteur. Effectivement, en janvier 1849, les paroissiens de Corcelles-Cormondrèche élirent le pasteur Georges Grellet, nommé par la Classe en 1842, par 86 voix contre 27. Dans le canton, tous les pasteurs sauf quatre furent confirmés dans leur poste, et l'Eglise semblait vouée à la paix et la continuité.

#### CONSTITUTION DE L'EGLISE INDEPENDANTE

Cependant, de nouvelles voix en marge de l'Eglise se firent entendre. Une campagne de christianisme libéral fut lancée, et suivie par un nombre grandissant de personnes, dont des politiciens influents. L'aboutissement de cette campagne était la révision de la loi ecclésiastique proposée en mai 1873 par le Conseiller d'Etat Numa Droz. Cette loi garantissait, entre autres réformes, la liberté de prédication et d'enseignement à tout ministre porteur d'un titre universitaire en théologie, et le droit de prêcher selon sa conscience, sans aucune restriction. Bien que combattue par tous les moyens possibles par des citoyens et des pasteurs alarmés par les conséquences que pourrait entraîner une telle loi, celle-ci entra en vigueur, après un vote serré, le 16 septembre 1873.

En mai 1873 déjà, un des premiers pasteurs à annoncer à ses paroissiens qu'il ne servirait plus l'Eglise neuchâteloise dans son état actuel fut Henri-Emile Perret de Coffrane, ancien suffragant de Corcelles. Il fut suivi en septembre et en octobre de cette année-là par environ la moitié des pasteurs neuchâtelois, dont Paul de Coulon de Corcelles qui démissionna le 20 octobre avec sept anciens d'Eglise. Le 15 janvier 1874 le Synode de l'Eglise indépendante fut constitué avec une vingtaine de membres, parmi lesquels la paroisse indépendante de Corcelles-Cormondrèche-Peseux, avec Paul de Coulon à sa tête. Le 23 novembre 1873, Adolphe Petitpierre fut élu pasteur de la paroisse nationale de Corcelles par 104 voix sur 106.



Corcelles avait dorénavant deux pasteurs et deux paroisses, le culte indépendant ayant lieu au temple à 8 heures, et celui de l'Eglise nationale à 9.30 heures.

Ce fut avec émotion que le pasteur Paul de Coulon prêcha pour la dernière fois aux deux communautés réunies, le dernier dimanche de novembre 1873, choisissant comme texte Jean III/16. Il enjoignit à tous les fidèles de rester fermement attachés à la foi évangélique, et de continuer à s'aimer comme des frères sans céder à des pressions extérieures.

En fait, et bien que les deux communautés aient continué à cheminer côte à côte pendant soixante-dix ans, les pires craintes éprouvées de part et d'autre se révélèrent infondées. L'Eglise nationale put instaurer un règlement général qui enleva quasiment toute possibilité de nomination de ministres libéraux, tandis que l'existence de deux Eglises bien vivantes empêcha l'ingérence de l'Etat dans les affaires ecclésiastiques.

Cette situation plutôt favorable en général n'excluait pas certaines vexations sur le plan local. L'autorité communale de Corcelles-Cormondrèche refusait catégoriquement d'accorder une salle au collège le dimanche pour le catéchisme indépendant, maintenant que toute réunion au collège le dimanche devait être interconfessionnelle. De plus, les autorités ne permettaient pas aux enfants de Peseux de fréquenter les leçons que le pasteur Coulon donnait en semaine, obligeant celui-ci à se rendre à Peseux. Au début, suivant un arrêt du Conseil d'Etat, l'Eglise indépendante n'avait pas le droit de faire sonner les cloches au temple pour le culte, mais cette interdiction semble avoir été levée plus tard. En été 1874, la paroisse indépendante de Corcelles-Cormondrèche-Peseux comprenait 82 hommes (électeurs), et 161 femmes. Une motion demandant de donner le droit de vote aux femmes fut repoussée de façon nette quelques années plus tard.

## LA CHAPELLE

Le besoin de disposer d'un lieu approprié pour le catéchisme fut à l'origine de la construction de la chapelle indépendante. Mais très vite des plans furent étudiés pour une chapelle et un logement pour le pasteur. Plusieurs immeubles ou sites dans le village de Corcelles furent proposés et rejetés (souvent à cause de la proximité d'un restaurant ou d'un café), et finalement une parcelle de vigne située "à Porcena" fut retenue malgré son relatif éloignement(!) A cette époque, l'avenue Soguel n'existait pas encore (elle fut tracée lors de la construction du tramway en 1905), et l'accès au

site choisi se faisait par le nord. La parcelle fut achetée et donnée à la paroisse par Victor Colin-Vaucher en 1875.

Ayant décidé de construire une chapelle et un presbytère, le collège d'anciens demanda des plans à l'architecte Léo Châtelain. Le premier projet plaçait le logement du pasteur au-dessus et non à côté de la salle de réunions. En février 1876, les plans définitifs furent acceptés, et en l'espace de six mois des souscriptions et des dons pour un montant de Frs 58'200 sur les 60'000 requis furent récoltés! En février 1877 la chapelle accueillait déjà les réunions de l'école du dimanche, et sa dédicace eut lieu le 9 septembre de la même année.

## VIE DES PAROISSES

Les deux paroisses célébraient ensemble deux ou trois cultes par année, notamment celui de la Réformation fêté pour la première fois en 1881. En août 1891 fut fêté le six-centième anniversaire de la Confédération. Le conseil communal lança une invitation aux deux Eglises. Malgré quelques réticences, la journée se passa "admirablement", avec des discours des pasteurs Henri Vivien et Paul de Coulon devant une nombreuse assemblée, et avec des chants des deux choeurs réunis.

La restauration du temple en 1905 fut suivie en 1909 par l'agrandissement de la chapelle indépendante. L'augmentation du nombre de paroissiens était en partie due à la construction de la ligne du tram : celle-ci permettait à une fraction appréciable de la population jeune de rester, voire même de s'établir dans les deux villages, tout en étudiant ou en travaillant en ville. De nouveaux immeubles furent construits à Peseux, et diverses industries telles que la maison Suchard s'implantèrent dans la région. Le taux des impôts relativement bas dans la commune attira aussi un certain nombre de personnes. Au printemps 1909 la façade ouest de la chapelle, où se trouvait l'entrée, fut abattue et le bâtiment prolongé de plusieurs mètres. Cette adjonction constituait une salle d'une centaine de places, pouvant être séparée de la nef par une paroi mobile. Un vestibule fut construit au sud, avec une entrée secondaire, la principale étant au nord.

Jusqu'aux transformations du temple en 1922, le chant de la paroisse nationale était accompagné par l'harmonium. Les orgues furent construites et posées sur la nouvelle galerie en 1924. La chapelle possédait aussi son harmonium, mais au début celui-ci ne servait qu'à l'accompagnement des cultes de jeunesse; on utilisait aussi d'autres instruments : violons, flûte, mandoline et piano. Par contre, jusqu'en 1920

environ, les adultes étaient uniquement dirigés par un chantre, les pasteurs trouvant l'utilisation d'instruments nuisible à la qualité du chant. Le rapport de la paroisse indépendante note en 1916 : "Des visiteurs occasionnels ont dit à plusieurs reprises que le chant était remarquablement nourri, et même parfois fort beau..."

Dans toute entreprise humaine, qu'elle ait un but religieux ou laïc, l'enthousiasme des débuts fait place à un certain sentiment de routine, et malgré une présence aux cultes qui ferait pâlir d'envie les pasteurs d'aujourd'hui, le nombre de paroissiens pratiquants dans les deux Eglises de Corcelles ne constituait après la première Guerre Mondiale qu'une fraction des membres inscrits. Les procès-verbaux paroissiaux de l'époque ne manquent pas de relever ce fait. Le "bon vieux temps" était, et sera toujours le "bon *vieux* temps", car la mémoire montre toujours plus d'indulgence pour le passé lointain que pour le passé récent. Ainsi, dans la deuxième décennie du XXe siècle déjà, on dut modifier les heures du catéchisme pour satisfaire aux besoins d'une jeunesse qui poursuivait des études et qui n'était plus aussi docile et malléable qu'auparavant. Le nombre d'enfants présents à l'école du dimanche était en constante diminution au fur et à mesure du développement des loisirs, du désintéressement des parents et de la baisse de la natalité. Le coeur des Eglises se composait d'un noyau de fidèles groupés autour de leur pasteur qui se dévouaient au bien de la communauté, sans compter leur temps ni leur argent.

#### LA FUSION, 1943.

En 1907, la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat fut débattue, mais refusée par le peuple à une forte majorité. En 1921, près de cinquante ans après la formation des deux Eglises neuchâteloises, on votait l'opportunité d'une fusion. L'idée d'un rapprochement n'était cependant pas mûre, et la question fut renvoyée à plus tard. Sur cette question, 106 électeurs sur 112 de la paroisse indépendante de Corcelles votèrent le renvoi. Les bases étaient pourtant jetées. Le 14 mars 1941, le projet de la fusion fut mis au vote dans les deux Eglises et accepté par la grande majorité des votants, bien que de fortes réticences eussent été émises concernant la Profession de Foi des ministres lors de leur consécration. Cette Profession de Foi était jugée trop molle par les Indépendants. La paroisse indépendante de Corcelles-Cormondrèche-Peseux avait, contrairement à la tendance générale, voté contre le projet par 355 non contre 86 oui.

Dès lors, plus rien n'arrêta le cours de l'histoire : en mars 1941 la dissolution de l'Eglise indépendante fut votée par ses membres et rendue effective en 1942-43. L'Eglise Réformée Evangélique du canton de Neuchâtel entama son existence le 27 mai 1943. La paroisse de Corcelles-Cormondrèche bénéficia de conditions spéciales, et le premier conseil de paroisse de la nouvelle Eglise n'eut lieu que le 11 juin 1945, dans une salle de paroisse inaugurée pour l'occasion, (transformation d'un réduit situé à droite de l'entrée de la cure, sous le bureau du pasteur). Le président du collège des anciens était Gustave Aubert, ancien pasteur indépendant, le pasteur de l'ancienne Eglise nationale, Eugène Hotz, reprenant la présidence l'année suivante.

En 1957, des projets pour la restauration de la chapelle furent établis en vue d'en faire un lieu de réunion plus convivial. L'ancienne convention liant la paroisse de Peseux à l'entretien de la chapelle était encore en vigueur, bien que cette paroisse n'utilisât plus du tout le bâtiment depuis l'inauguration de sa maison de paroisse en septembre 1949. Ce règlement fut enfin supprimé en 1963, et de nouveaux statuts concernant l'entretien des bâtiments de la chapelle et du presbytère furent approuvés par l'Eglise centrale. Faute de moyens financiers, les travaux à faire en 1957 durent être réduits au strict minimum (remplacement de la porte séparant les deux salles, et abaissement du plafond de l'annexe). Les autres travaux furent finalement exécutés en 1966-67. Le bâtiment fut prolongé au sud-ouest; un vestiaire, une cuisinette, des WC et des escaliers intérieurs pour monter à la galerie prenaient place dans le prolongement. Dans la nef on établit un faux plafond, et un panneau mural pour cacher la cheminée à l'est. Les fenêtres nord furent supprimées, et celles du sud agrandies. Cette troisième étape importante de la construction fut inaugurée le 9 juillet 1967.

Il y a trente ans, les cultes du dimanche réunissaient encore deux cents personnes au temple, et il fut proposé en 1967 d'utiliser la chapelle pour des cultes de famille à la fin de chaque mois, ce qui fut accepté avec quelques hésitations, notamment en ce qui concernait la présence de petits enfants. L'idée de l'éligibilité des femmes aux collèges d'anciens rencontrait déjà l'approbation de la majorité des anciens de Corcelles-Cormondrèche en 1963, et le pas fut franchi en 1974, avec la nomination de deux femmes, la législature de 1975 en nommant six. Le ministère des femmes dans l'Eglise neuchâteloise fut introduit au début des années '70, Melle Rose-Annette Niklaus (plus tard, Mme Guinchard) occupant dès 1975 le demi-poste pastoral qui remplaçait un des deux postes à temps complet que comptait la paroisse jusqu'alors. Actuellement la commune compte 1920 protestants sur un total d'environ 3440 habitants.

## CHAPITRE 4

### LE TEMPLE

Le temple actuel se présente sous la forme d'un bâtiment rectangulaire, orienté d'est en ouest, mesurant environ 26 mètres de long, avec un clocher de 25 mètres de haut avec la flèche. Deux chapelles, l'une du XVe-XVIe siècle, et l'autre du XXe siècle, donnent à l'édifice à peu près la forme traditionnelle d'une croix. Plusieurs restaurations et additions ont donné, au cours des siècles, l'aspect de l'église d'aujourd'hui.

Lors des fouilles entreprises en 1920-22, l'étude de la tour et la découverte d'une abside semi-circulaire dans le chœur ont permis à M. Albert Naef de la commission des monuments historiques de faire remonter certaines parties du bâtiment au XIIe, voire au XIe siècle. Mais qu'en est-il de la chapelle primitive mentionnée dans la charte de Humbert? Se trouvait-elle à cet emplacement, un peu au-dessus de la route principale, au carrefour des routes menant au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz? L'église repose-t-elle sur les mêmes fondements? Les anciens manuscrits sont muets à ce sujet. Jonas Boyve indique que l'église a été construite en 1409, en remplacement de la chapelle incendiée, donc les parties romanes du bâtiment actuel dateraient d'avant cet événement. Cette hypothèse est appuyée par le fait que l'on a trouvé des traces de feu sur les moellons de la tour et des arches du jubé.

#### PREMIERES MENTIONS DU TEMPLE AU XVIIe SIECLE

Après la visite diocésaine de 1453, nous ne trouvons plus de mention de l'église avant 1638 environ. Le partage des biens de la cure en 1536 passe sous silence le bâtiment du temple, malgré la proximité des deux édifices. En 1638, année de la pose de l'horloge, nous trouvons un contrat pour le recrépissage et la couverture de la tour, et la même année, Jean Jaquenod refait la chaire et la porte de la "chambrette" (probablement la sacristie qui se trouvait dans le fond du chœur à droite). Une porte pouvant être fermée à clé est faite dans la tour en 1648, afin d'éviter que l'on aille endommager l'horloge, et en 1651 on trouve la première mention de la chapelle sud lors de la réfection de son toit par Jacques Bon. Celui-ci se chargera de plusieurs travaux pendant les années suivantes, notamment en 1659 quand il s'agit de "rebocheler et recorneler" la toiture de la nef.

En 1677 eurent lieu des réparation au clocher, mais en juillet 1698, la foudre tomba sur l'église, et causa de gros dégats. Après cet incident, on monta la garde au temple toute la nuit pour prévenir un incendie éventuel, et la commune dut se résoudre à emprunter de l'argent pour couvrir les frais de réparation. Il fut nécessaire de recrépir la tour, les murs sud et est du temple, et la sacristie. Il fallut jaunir le pourtour des fenêtres, et refaire la couverture de l'horloge avec le fer-blanc provenant de l'aiguille du clocher détruit. La toiture fut refaite, y compris celle de la chapelle. La commune fournit tout le matériel nécessaire pour ces réparations, avec le bois pour l'échafaudage, la main-d'oeuvre pour son installation, et quatre hommes pour soulever la grosse cloche pendant qu'on réparait une poutre de soutien.

En 1698 aussi, un plancher neuf fut installé par Daniel, Claudy et David Descoedres par-dessus l'ancien, depuis l'arcade à côté de la chaire jusqu'au banc des femmes. Ce travail avait déjà été effectué une première fois en 1659 par un certain Claudy Descoedres, qui était peut-être leur père. Ils ôtèrent les bancs, en gardant ceux qui étaient encore en bon état, posèrent de nouveaux chevalets de soutien, et réparèrent la galerie et la chaire. Le coût en était de 75 livres, avec la récupération du vieux matériel encore utilisable.

Il n'est pas indiqué à quelle date les bancs furent installés pour la première fois au temple. Au Moyen Age un tel confort n'était pas toléré, mais aux XVIIe et XVIIIe siècles nous trouvons mention d'une distribution de bancs étonnante par sa diversité : il y a le banc des femmes, les bancs des anciens, celui des maîtres d'école, de la justice, des militaires, des enfants, et des places privées pour toutes sortes de personnes - Mme la Mairesse Bedaux, Mme de Marval, Mme la châtelaine du Landeron, MM Philippin père et fils, et bien sûr la famille Barillier. Le banc des enfants fut construit en 1705, et le plancher sous ce banc dut déjà être réparé cinq ans plus tard - témoin de son usure par de dizaines de petits pieds impatientes? En 1755 on décida de mettre des "apuyoirs" aux bancs, et ceux-ci furent totalement remplacés en 1845 par Louis Vouga et Jules Renard, charpentiers, qui refirent en même temps la boiserie autour des murs. Les bancs actuels ont donc près de 150 ans...

La chaire dut souvent être refaite, surtout à cause des draperies d'étoffe avec franges et galons dont elle était recouverte, et qui se défraîchissaient vite. En 1704 on ajouta un pupitre à la chaire pour lire "plus commodément" la Bible, et en 1726 une grosse pierre fut posée pour

soutenir le socle. Quatre aunes d'étoffe furent nécessaires pour entourer la chaire en 1726, et de nouveau une aune et trois quarts de drap vert en 1770. En 1859, lors de la première restauration du temple, une nouvelle chaire fut commandée à François Dothaux pour Frs 1'500, tout compris sauf le drap. Il s'agit de la chaire actuelle. Jusqu'en 1859 elle se situait entre les deux arcades sous la tour, puis elle fut déplacée à l'ouest contre le mur où se trouve actuellement l'entrée de la chapelle nord. En 1923 elle fut posée à son emplacement définitif, contre l'arcade de la nef. L'abat-sons a été supprimé.

Parmi les adjonctions faites à l'édifice original au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, mentionnons encore les suivantes : en 1671 une petite fenêtre ronde est percée dans le mur ouest de la nef par Antoine Paris. Cet oeil-de-boeuf subsiste jusqu'en 1923 quand, au moment de la construction de l'annexe et de la pose des orgues, il est déplacé à l'est, contre le mur de la tour. Il contient un vitrail avec les armoiries de la commune qui ont été d'abord posées à l'envers! En 1706, Jacques Borel coupe la pierre de taille dans une arcade pour la cachemaille des pauvres, avec une porte et une serrure enchassées dans l'arcade. Cette petite armoire est encore visible au-dessus de la pierre tombale de Ch.-A. de Pury dans le chœur. Le 14 février 1718, les portes de l'église sont enfoncées par des inconnus pendant la nuit, et deux nouvelles portes doubles doivent être commandées, en plus d'une réparation à la porte principale.

En 1781 on rallonge le toit de la chapelle pour protéger l'entrée est, et "être à couvert de l'injure du temps". L'année suivante la tour est recrépie, exactement de la même façon qu'à Bôle, est-il stipulé dans le contrat, le couvreur devant prendre soin de protéger l'horloge et le cadran solaire. Puis en 1785, Henri Donner, maître maçon, construit une entrée sur les galeries depuis dehors, en perçant le mur du temple au-dessus de l'entrée ouest, après avoir démoli une partie du hangar de la "seringue" (pompe à incendie), qui se trouvait à cet emplacement. L'aspect encombré de l'extérieur du temple à l'époque peut être imaginé grâce au dessin de Louis Reutter ( Fig 1 ). Il faut encore ajouter que le cimetière devant le temple était dans un état de délabrement complet, et que les particuliers y pendaient aussi leur lessive, attachant même parfois les cordes aux montants des fenêtres du temple!

#### TRAVAUX AU TEMPLE AU XIXe SIECLE

En 1838 le chauffage fut posé au temple, ce qui était une grande innovation à l'époque. En 1857 eut lieu la première grande restauration depuis plusieurs siècles. Ce travail, projeté quelques années plus tôt, avait

été renvoyé en attendant une décision du Synode concernant une éventuelle réunion avec la paroisse de Peseux. Heureusement pour leurs successeurs, les membres de la commission établie à cette occasion ont renoncé à donner au temple une "régularité complète"(!), étant donné les frais que ces travaux auraient entraînés, mais ils ont espéré donner à l'extérieur du bâtiment "plus de régularité, de solidité et d'élégance, et à l'intérieur plus de symétrie et de propreté".

Les travaux effectués furent les suivants : on supprima les galeries sud et nord qui s'étendaient sur presque toute la longueur de la nef, et on construisit une nouvelle galerie plus profonde à l'ouest avec de nouvelles rampes d'escaliers. Il faut préciser que le vestibule à l'ouest n'existait pas encore, et l'accès aux galeries se trouvait au fond de la nef. Une nouvelle fenêtre fut ouverte sous la galerie, mais toutes celles se trouvant sur la galerie furent bloquées, à part l'oeil-de-boeuf. La petite baie romane au-dessus de l'arcade de la chapelle fut fermée. Le berceau du plafond fut peint en bleu, avec des lattes en brun clair. La place du marguillier, construite entre les arcades de la tour, fut supprimée, et tout le fond de l'église fut asphalté.

A l'extérieur, le porche et la galerie de 1785 furent supprimés, la porte principale agrandie et surmontée d'un petit porche simple. La nef et la tour furent recrépies, et les "tellets" qui avaient été posés sur les fenêtres ouest de la tour en 1723 furent couverts de zinc. Le matériel de démolition servit à aplanir le préau du temple, et un bûcher fut construit pour abriter le bois des nouveaux fourneaux. Demande fut faite à l'Etat pour l'autorisation d'appuyer les chevrons du toit du bûcher contre le mur du jardin de la cure. Une porte d'accès à la tour fut construite près de l'entrée sud-est, avec une rampe d'escaliers.

Un harmonium fut installé au temple en 1885, et offert à la commune par le collège des anciens en 1893. A cette occasion, la commune assura le mobilier de l'église, les cloches et l'harmonium. Les fourneaux furent changés en 1895, et l'éclairage au gaz posé en 1900, grâce à la construction de la nouvelle usine (démolie en 1987!). Les travaux d'assainissement dans le mur nord du temple, projetés en 1819 et en 1859, mais jamais exécutés, furent repris en 1902. Ces travaux empiétant sur le jardin de la cure, propriété de l'Etat, celui-ci se dit prêt à laisser une bande de terrain au nord du temple en servitude perpétuelle au prix de Frs 10 le mètre.

En 1905, un autre projet fut celui de la création d'une terrasse sur le bâtiment des archives appuyé contre le mur est du temple, anciennement



la sacristie. Le représentant de la commission des Monuments et Sites n'approuva pas ce projet, qu'il considéra comme laid. Il proposa de supprimer le local, de construire un balcon devant la fenêtre sud de la cure, et de créer un petit jardin. La porte des archives fut vendue à M. Leuba pour Frs 15. Une nouvelle fenêtre fut percée dans la nef au nord, et la tablette de la fenêtre sud du choeur abaissée.

## LA RESTAURATION DE 1920-24

Les archives de Corcelles possèdent un volumineux dossier dédié au pasteur Georges Vivien, et consacré aux importants travaux entrepris au temple pendant son ministère. Pour la première fois, des fouilles sérieuses mirent à jour des fondations romanes semi-circulaires dans le choeur, et dégagèrent plusieurs baies et pierres de taille dans la nef. A l'extérieur, les moellons de la tour et de la façade du temple furent dégagés de leur crépi, et plusieurs pierres taillées plus ou moins mutilées, dont deux bénitiers, un pied de colonne romaine, et les fragments des fonts baptismaux furent mis à jour.

Les travaux au temple, qui débutèrent en 1920, débordèrent rapidement le projet primitif qui était de trouver un emplacement pour un nouvel orgue, de supprimer les galeries de 1857, de modifier la disposition des bancs, et de supprimer les deux fenêtres récentes dans la nef. M. Albert Naef de la commission cantonale des monuments historiques alla plus loin, en émettant même l'idée d'ajouter une chapelle au nord, en face de la chapelle Barillier. Cette proposition fut temporairement écartée, par manque d'argent, mais en 1922, M. Raymond Marthe offrit la construction de la chapelle en don à la communauté. On décida aussi de rétablir la pente primitive du toit de la chapelle Barillier.

En même temps que les plans et les devis furent acceptés pour la nouvelle chapelle, les travaux furent entrepris pour l'annexe à l'ouest. Elle devait être construite 70 cm. plus basse que la nef, et devait contenir la rampe d'accès à la galerie où seraient posées les orgues. Au rez-de-chaussée se trouverait l'entrée principale et un vestibule. Le mur ouest de la nef fut percé pour une porte, et l'oeil -de-boeuf déplacé dans le mur d'en face. La niche cintrée dans le mur nord fut conservée, mais fermée et isolée. Dans le choeur, les panneaux de bois furent supprimés dans les angles pour dégager les colonnettes, et l'on rétablit la porte donnant accès aux anciennes archives, créant ainsi une armoire dans le mur. Les tirants de la charpente du toit furent supprimés, et le sol, qui présentait des différences de niveau allant jusqu'à quatorze centimètres fut refait.

Le temple renferme trois plaques commémoratives, souvenirs d'évènements fort différents. A l'entrée est placée celle de 1920 en mémoire des soldats de la commune victimes de la Grande Guerre, et dans le jubé ont été scellées en 1924 la plaque de 1905 commémorant le passage de Farel en 1530, ainsi que la "pierre de Lavigny". Celle-ci est une pierre rectangulaire de petite dimension (80x50 cm.), avec une sculpture assez primitive datant probablement du XVe siècle, représentant les armoiries de Pierre de Lavigny, prieur de Corcelles de 1420 à 1440.

Les travaux artistiques au temple sont en bonne voie, bien que diversément appréciés par la population, quand de nouveaux projets bien plus importants du peintre Philippe Robert viennent bouleverser toutes les données. Ses fresques pour le choeur et la chapelle Marthe sont applaudies par la paroisse et le comité de restauration, mais provoquent quelques problèmes de compatibilité avec les oeuvres des autres artistes au début. Philippe Robert est aussi l'auteur de plusieurs vitraux et de la décoration des baies dans le choeur. Les rinceaux de vignes décorant la nef sont de Fritz Thomet, la sculpture de la chapelle Marthe de Paul Röthlisberger, et les vitraux de Théodore Delachaux. Si l'on compte aussi la mosaïque du tympan à l'entrée par Charles Wasem, les vitraux d'Edmond Bille dans la nef, et d'autres contributions encore, le temple de Corcelles présente un bel échantillonnage des oeuvres des artistes de l'époque! Mentionnons encore que le vitrail du fils prodigue de la Chapelle Barillier contient une vue d'Auvernier et de la "trouée de Bourgogne", et que ceux de la Chapelle Marthe comprennent une représentation du temple de Corcelles et du "manoir" de Cormondrèche, demeure de la famille Marthe.

Philippe Robert a rendu un grand service au temple en insistant sur le placement des fonts baptismaux romans sous le jubé en lieu et place de la table de communion "grêle et mièvre" du XIXe siècle. Les fragments des fonts baptismaux qui avaient été retrouvés lors des fouilles, avaient été reconstitués afin d'être placés à l'entrée du temple ou dans le jardin de la cure. Les fonts sont en pierre jaune, cylindriques, et décorés de quatre bandes ciselées entourant des lignes en zigzag et en diagonale.

En 1924 on échange les anciens fourneaux du temple contre un chauffage électrique, mais à la grande déception des paroissiens, et aussi des ménagères, l'électricité est coupée tous les dimanches de 9 heures à 16 heures pour permettre aux Services Industriels d'effectuer des travaux! Une plainte de la part de la commune entraîne une réponse plutôt sèche de l'entreprise : tant pis pour le repas du dimanche et pour les paroissiens

frigorifiés! Le programme d'un concert donné à cette époque par Henri Gagnebin annonce en lettres majuscules, pour encourager les auditeurs : "Le temple sera bien chauffé"...

Lors de la réfection du chauffage en 1985, on aurait pu profiter de fouiller à nouveau sous le temple, mais la qualité du travail effectué en 1920 laissait peu de chances de nouvelles découvertes. A cette occasion on démontra et consolida les vitraux, en les munissant d'une vitre de protection et d'isolation à l'extérieur<sup>4</sup>.

## LE COQ DE LA TOUR

Terminons par l'objet le plus élevé, matériellement parlant, du temple : le coq. Celui-ci est mentionné pour la première fois en 1677, quand la couverture du clocher, l'horloge, et la flèche sont endommagées par le vent. La commune débourse de l'argent pour deux feuilles de fer-blanc pour la réparation du coq, qui sera de nouveau réparé en 1698 après l'orage qui détruit le clocher. En 1749, le "pulet"(!) est remplacé par un autre, et sa pose donne lieu à un rituel dont le scénario est répété en septembre 1767 lors d'une occasion similaire. Le couvreur et son compagnon apportent le nouveau coq, et avant de le mettre en place, ils le promènent dans les deux villages, à la grande surprise du gouverneur, "disant que c'étoit la coutume". Après l'avoir peint, "ledit couvreur et son compagnon l'ont remis en son lieu. Ils ont voulu boire du vin en haut le clocher et cassé verres et bouteille"...(La commune dut payer les frais occasionnés par ce rituel.)

Lors des travaux de 1920-25, le coq est descendu et redoré, mais une trentaine d'années plus tard, en 1952, une importante réparation au toit du clocher sera nécessaire. Les lattes sur lesquelles reposent les tuiles doivent toutes être changées, et à la même occasion le coq est remplacé, ainsi que la flèche et la boule. Un nouveau coq en cuivre martelé et doré est fabriqué en lieu et place de l'ancien, qui était en tôle étamée. Celui-ci est réparé et placé dans une niche dans le vestibule du temple. Le nouveau coq, réplique exacte de l'ancien, contient des pièces de monnaie, un exemplaire de la Feuille d'Avis du jour et un parchemin signalant la date des travaux, et le nom des entrepreneurs et des autorités cantonales et communales. Il est posé en juin 1952, et un culte marquant la fin des travaux est célébré le 29 juin en présence des autorités communales et paroissiales, et accompagné par la musique de la fanfare.

## CHAPITRE 5

### LE PRIEURE - LA CURE

#### SITUATION

On a longtemps cru que le prieuré de Corcelles occupait l'emplacement des maisons 31-32 de la Grand-Rue. Victor Colin-Vaucher, historien et poète de Corcelles, était du nombre, et dans son discours prononcé au temple en 1882 lors de la réunion de la Société Cantonale d'Histoire, sans rien affirmer, il laisse entendre que le site se prête fort bien à cette hypothèse. Edouard Quartier-la-Tente dans son ouvrage *Le District de Boudry* (1912) va plus loin. A la page 478 on trouve une photo avec la légende suivante : "Maison Colin sur l'emplacement de l'ancien prieuré de Corcelles". Certes, la maison est fort belle avec ses fenêtres Renaissance et sa cave voûtée, qui ressemble à une chapelle. Mais Jean Courvoisier dans Musée Neuchâtelois (1961) a prouvé sans aucun doute possible que la maison du prieuré de Corcelles se trouvait à l'emplacement de la cure actuelle. Le partage des biens de cure du 23 juillet 1543 mentionne la "maison du prieuré de Corcelles jouxte la charrière publique tendant au Valdereux<sup>5</sup> devers bize et ubère (est et sud). Laquelle maison tient et habite le ministre de la parolle de Dieu dudicte Corcelles". La route susmentionnée se trouve au *nord* des maisons 31-32 de la Grand-Rue, celles-ci étant limitées à l'ouest par le chemin menant à Auvernier.

En ce qui concerne le prieuré de Cormondrèche, il est reconnu qu'aucun moine ne l'a jamais habité. Toujours d'après Jean Courvoisier, le prieuré du Vautravers à Môtiers possédait un domaine à Cormondrèche, et une cave avec pressoir qui se situait à l'emplacement du numéro 21 actuel de la Grand-Rue. Le bâtiment nommé "Caves du Prieuré" au numéro 25, construit au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle par Claude Bailloz châtelain du Val-de-Travers, a servi successivement de fabrique d'horlogerie et de cigares à la fin du siècle dernier, avant de devenir la propriété de l'Association des viticulteurs de la Côte, et siège des Caves du Prieuré en 1939.

#### HISTOIRE DU PRIEURE JUSQU'A LA REFORME

On ne sait que peu de choses du bâtiment qui abrita pendant 450 ans des moines clunisiens. Ceux-ci étaient peu nombreux, moins d'une demi-douzaine probablement, et vers le début du XV<sup>e</sup> siècle les prieurs ne résidaient plus du tout sur place, se faisant représenter par des

amodiateurs qui se consacraient à l'administration de leurs biens. Au début, le prieuré dépendait directement de la maison mère de Cluny, puis il fut subordonné en 1220 à l'abbaye de Romainmôtier par l'abbé Roland de Hainaut. Romainmôtier détenait alors le droit de patronage et de présentation (nomination du curé), et percevait une redevance d'une cinquantaine de palées par an. En 1366, un acte signé par le comte Louis de Neuchâtel déclare que celui-ci renonce à percevoir des lods sur les contrats conclus par le prieur et son entourage, et ceci à perpétuité.

D'après Jonas Boyve, Aimé de Cormondèche aurait rebâti le prieuré de Corcelles en 1340, et installé quelques moines. Il aurait aussi augmenté les revenus du monastère dont il était le patron, le gardien, et le collateur. En 1406, la chapelle et le prieuré auraient été détruits par un incendie et reconstruits par Jean Vauthier de Colombier en 1409. Mais comme nous l'avons déjà fait remarquer, la plupart des affirmations de Boyve sont impossibles à vérifier.

En 1522, le prieuré est incorporé à la mense de l'abbaye de l'île St Jean de Cerlier, et le prieur Rodolphe de Benoit devient aussi prieur de Corcelles. Celui-ci délègue à son tour le poste à son neveu Claude de Senarclens, qui sera le dernier prieur avant la Réforme.

Une réparation importante faite au prieuré en 1519 constitue peut-être la dernière mention de ce bâtiment avant l'arrivée de Farel. Après 1530, son entretien devint problématique, car la condition matérielle des pasteurs était nettement moins bonne que celle des curés, issus la plupart du temps de milieux assez aisés, et sans charge de famille. En plus, ceux-ci pouvaient percevoir des droits sur les actes ecclésiastiques, taxes abolies à la Réforme. Les nouveaux pasteurs étaient en général des réfugiés huguenots, sans ressources, ne pouvant compter que sur le bon vouloir de paroissiens assez pauvres eux-mêmes, et très heureux d'être dispensés d'obligations onéreuses. En 1532, par exemple, Leurs Excellences de Berne écrivaient à George de Rive, gouverneur du comté, pour se plaindre de l'attitude des gens de Corcelles-Cormondèche, qui, à l'instar de ceux d'Auvernier, faisaient des difficultés pour payer la dîme au pasteur. Dans le canton de Berne ce problème ne s'était, semble-t-il, jamais posé...

Deux ans plus tard, Jean-Jacques de Watteville, au nom de sa femme Rose de Chavirey, de la maison de Colombier, prétendit mettre la main sur la totalité des biens du prieuré. Jeanne de Hochberg, souveraine du comté, ne l'entendit pas de cette oreille, et demanda à George de Rive de défendre ses intérêts et de régler l'affaire à l'amiable. Une prononciation

du 6 juillet 1536, divisant la propriété par moitié, énumère d'abord les excellentes raisons (droits héréditaires, coutumes, perceptions de différents impôts) pour lesquelles chaque partie prétendait s'arroger la *totalité* des biens!

Ensuite, il est stipulé que les revenus de chaque objet, immeuble, terrain et rente doivent être divisés exactement en deux, toute exception devant être compensée d'une autre manière. Quant au pasteur, il est entendu qu'il sera logé et entretenu par les deux parties, en plus des prémices dues par les paroissiens. La liste des biens du prieuré et une confirmation de cette prononciation se trouvent aussi aux archives de l'Etat. Jeanne de Hochberg, toujours à court d'argent, ne garda pas longtemps sa part mais la vendit en février 1538 aux Quatre-Ministreaux, avec les biens de la Collégiale et des cures de Boudry et Cornaux, pour la somme de 4'100 écus. Ultérieurement, en 1555, Jean Barillier reçut une partie de ces biens lors de son anoblissement.

#### HEURS ET MALHEURS DU BATIMENT DE LA CURE

En 1576, la cure avait besoin de réparations. Les frères Jean et Louis Junod s'engagèrent à faire les travaux moyennant leur affranchissement de la taillabilité et de la mainmorte, ou sinon, pour la somme de 800 livres faibles. Les travaux à faire étaient les suivants : créer de nouvelles chambres, rallonger un mur jusqu'à la limite de la propriété Barillier, construire un escalier et une porte d'entrée à l'est, des aisances et une petite étable. Sous la cuisine, ils devaient construire une cave voûtée avec une grande porte, et dans la cuisine poser un évier et un garde-manger. Ils devaient en outre agrandir les fenêtres et construire un petit four de quatre ou cinq émines de contenance avec l'accord de la famille Barillier (qui détenait les droits sur les fours banaux). Après ces travaux, les frères Junod pouvaient disposer gratuitement du matériel de démolition, mais non des restes du matériel de construction. Leurs prestations durent être satisfaisantes, car l'acte d'affranchissement sera signé par Marie de Bourbon le 25 juillet 1576.

Le 16 février de la même année, "ma dame Souveraine" Marie de Bourbon ratifia un échange entre Louis Barillier, notaire, et son frère Guillaume d'une part, et Louis Portal, pasteur, d'autre part. Il s'agissait d'une partie du jardin de la cure attenante à la propriété Barillier contre un terrain "jouxte l'église et le cimetière devers bise". Le pasteur Portal s'était plaint que son voisin Louis Barillier l'empêchait de se servir de plus qu'un tout petit jardinet derrière la cure, et ne le laissait cueillir aucun fruit du verger pour offrir aux pauvres malades qu'il allait visiter. En plus, il tenait fermé à

clé une source dans le verger, ce qui causait une grande "incommodité" au pasteur et à sa famille. Louis Barillier donna aussi à cette occasion mille livres faibles pour augmenter la rente du pasteur et ses successeurs, et permit au pasteur d'utiliser un filet d'eau de la fontaine, qui était située sur son propre terrain. Par ce moyen, Louis Barillier racheta l'obligation de participer à l'entretien de la cure qui était échue à son père lors de son anoblissement.

En 1568, Louis Barillier échangea deux parcelles de vigne qu'il possédait à Beauregard contre un terrain près de la cure. Il prétendit que la vigne était franche d'impôts, mais cent ans plus tard, le ministre Pierre Prudent découvrit qu'il y avait un cens à payer. Pendant quelques années M. Prudent fut harcelé par le receveur de l'Etat M. Bergeon, qui menaçait d'aller vendanger lui-même la vigne si on ne lui donnait pas satisfaction. Le tribunal donna raison à la Seigneurie, en rejetant le recours fait par la Vénérable Classe, mais ne s'opposa pas à ce que celle-ci se retourne contre les héritiers de Louis Barillier. L'affaire traîna en longueur, la Classe tarda à rembourser les frais du pasteur Prudent, et tout semblait être tombé dans l'oubli lorsqu'en 1695 le lieutenant de la ville provoqua l'exaspération de la Vénérable Compagnie en relançant la question. (Elle n'était même pas encore résolue en 1748, et ne semblait pas près de l'être...)

La dispersion des biens de cures et prieurés à la Réforme provoqua dans presque toutes les paroisses des discussions nourries sur la responsabilité de leur entretien, et l'absence du Souverain, qui ne résidait pas à Neuchâtel, ne facilitait pas les choses. En 1599 déjà, la cure était "tout gastée", et le pasteur demanda des réparations au fourneau et au toit, et le déplacement du four. L'Etat se dit d'accord de payer le redressement du fourneau, mais ne voulut rien entreprendre concernant le four, laissant les autres travaux aux soins du ministre, vu que sa négligence avait contribué à cette dégradation.

En 1606 le maire de la Côte visita la cure et conclut un contrat avec les maçons et les charpentiers pour les travaux les plus urgents. En 1646 le pasteur Debély demanda à la Classe la permission d'enduire de poisse les murs de la cure pour empêcher le froid d'entrer, et trois ans plus tard, ayant été obligé de procéder à d'autres travaux, il demanda à l'Etat leur remboursement. On lui accorda 250 livres. La cure devait être dans un triste état, car dix ans plus tôt, M. Debély avait même envisagé de déménager, tant le bâtiment était en ruine. On avait envoyé un maçon réparer les commodités et redresser l'arcade de la porte d'entrée, tout en

priant le pasteur de prendre patience en attendant la décision relative au paiement des frais. Il n'y eut jamais de décision tout au long des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les demandes, les sommations, les tergiversations continuèrent année après année de part et d'autre. Parfois la commune se disait d'accord de charrier du matériel gratuitement "sans conséquence pour l'avenir", parfois, par lassitude, la Seigneurie payait une partie des réparations. Il y eut aussi litige entre la commune de Corcelles et l'Etat concernant le bois à fournir pour les travaux, car le Souverain possédait des droits sur une partie de ses forêts, par exemple celle de Dame Othenette.

## RECONSTRUCTION DE LA CURE

En 1711, plusieurs bâtiments publics du comté étaient dans un tel état de délabrement que l'on craignait qu'ils ne passassent point l'hiver. Tel était le cas de la cure de Corcelles et de la maison des Pontins à Valangin. En attendant la décision du Roi qui tardait à venir, des maçons inspectèrent la cure et trouvèrent qu'il serait plus économique de démolir carrément la maison et racheter une autre pour loger le pasteur, François Gaudot. En avril 1712, l'Etat demanda à la commune de fournir le bois pour les réparations, et cette fois la commune obtempéra, tout en prenant soin de remarquer qu'elle le faisait par pure bonté et non par obligation. Durant l'été 1712, le Procureur général et l'Intendant des bâtiments visitèrent les lieux et trouvèrent que les réparations à entreprendre étaient considérables. Mais, selon eux, l'entretien de la cure était incontestablement à la charge du Roi.

En attendant les réparations, la commune chercha un logement temporaire pour le pasteur. Elle en trouva deux, l'un pour vingt écus petits pour tout ou partie d'une année, l'autre pour douze écus. En apprenant cela, le ministre dit préférer recevoir lui-même les douze écus et chercher un logement tout seul. L'Etat lui en accorda dix, pas un de plus!

En janvier 1713 la maison fut de nouveau visitée par le Procureur et l'architecte Favre qui en avait dressé les plans et en avait fait une maquette en carton en décembre 1712. Ils décidèrent de faire une reconstruction totale pour le prix de Frs 3'000, mais la réponse de Sa Majesté concernant la prise en charge des frais n'était toujours pas arrivée après une année d'attente. Pourtant, il eût été souhaitable de commencer au plus tôt les travaux pour que le ministre puisse retrouver son logement avant les vendanges. Pour hâter les démarches, on convint d'une avance de 400 livres faibles pour la fourniture des pierres avec Daniel Matthey, maçon, cautionnée par l'Intendant des bâtiments. A ce moment-là, nouvelle



protestation de la commune : elle ne voulait pas se sentir obligée de charrier ces matériaux. L'Etat répliqua que toutes les communes en faisaient autant, mais rien n'y fit, celle de Corcelles demanda une clause spéciale dans le contrat, précisant que ce travail était purement volontaire. En juin, le Roi, répondant enfin à la lettre qui lui avait été adressée, donna son accord pour les travaux, mais aux moindres frais, c'est-à-dire Frs 1'500.

En mars 1714, la cure était presque terminée. Le pasteur Gaudot demanda quelques améliorations aux plans originaux : que les appartements du bas soient séparés par de petites "murailles", que l'on pose quelques fenêtres supplémentaires, et que l'on aménage une place à la cuisine pour un lit caché où coucherait un domestique. Cette dernière requête fut accordée, mais il ne fut pas possible de diviser davantage les chambres du bas qui étaient déjà très petites.

#### LE FOUR ET LE PRESSEUR

Le bâtiment de la cure ne fut pas le seul à défrayer les chroniques de l'époque. Ses dépendances et son aménagement ont aussi une histoire : en 1697, par exemple, une contestation entre la commune et les frères Matthie concernant un passage au nord du jardin fit couler beaucoup d'encre. Les Matthie avaient acheté un terrain au lieu-dit "sur le Prieuré" qui avait été légué à la commune par Jonas Barillier et mis à l'enchère. Mais le passage entre leur terrain et la grange de la cure avait toujours été utilisé par le pasteur pour atteindre un closel (pré) situé à l'ouest et pour en ramener le foin à la grange. Les Matthie niaient l'existence d'une servitude, et voulaient barrer le chemin. Des témoins attestèrent que trente-deux ans auparavant, du temps du pasteur Gelieu, les chars de foin et de paille avaient toujours passé par là, et que pendant vingt ans les Matthie n'avaient pas réagi à cette situation qui était devenu un état de fait. Après plusieurs mois de procès, marqués par la mauvaise volonté des frères Matthie, l'Etat jugea finalement que le passage devait être laissé libre.

Quant au four et au pressoir, leur utilisation souleva quelque contestation. Le four avait été construit en 1576 par les frères Junod, mais en 1644 Louis Barillier, qui recevait les impôts sur les fours banaux des villages, voulait contraindre le pasteur Debély à utiliser celui de Corcelles plutôt que celui de la cure. L'affaire traîna une dizaine d'années, mais en 1655, ordre fut donné de démolir le four de la cure. Une députation comprenant le Doyen de la Vénérable Classe, MM. Chevalier et Rougemont, et M. Gelieu pasteur parurent devant le Grand Sautier pour débattre la question, mais celle-ci ne fut résolue qu'en 1810!

Le four fut réparé en 1748, en même temps que celui de Bevaix, et les pasteurs continuèrent à l'utiliser paisiblement jusqu'en novembre 1804, date à laquelle les tuteurs des enfants Marval demandèrent à la Classe d'obliger le pasteur Bergeon à payer la taxe. En 1809 les fours banaux devinrent la propriété de la commune de Corcelles qui, elle, ne laissa pas traîner les choses. Elle demanda la démolition du four, ainsi qu'il en avait été décidé en 1654. La Classe réagit en demandant l'exonération, prétextant qu'il y avait contradiction entre les exigences de la commune et le laxisme des 250 dernières années. Il fallut que le Conseil d'Etat intervienne en 1810 pour que la question fût enfin réglée. Tous les habitants de Corcelles payaient la taxe, même ceux qui avaient un four privé, et le pasteur n'était qu'un habitant parmi d'autres... La taxe fut donc payée jusqu'en 1831, date de son abolition par le Souverain.

Le pressoir de la cure ne servait pas uniquement pour le raisin cueilli dans les vignes du pasteur, mais aussi pour les huit muids de vin dûs comme impôt par les particuliers. La commune fournissait très fréquemment à titre gracieux le bois nécessaire à sa réparation, tout en prenant soin, comme d'habitude, de préciser que cette prestation était à bien plaisir. En 1711, une attestation de M. Debély, pasteur à Corcelles de 1678 à 1700, confirme que les dîmeurs pressaient eux-mêmes le vin au pressoir et fournissaient tout le matériel nécessaire, à moins qu'il n'en fût décidé autrement par les deux parties. La cure possédait des vignes dans les environs, dont une aux Clos qui devait huit pots de vin au Château de Neuchâtel, et la vigne de Beauregard qui avait fait couler tant d'encre à propos des cens à payer. Celle-ci continua à causer des soucis à ses propriétaires jusqu'au milieu du siècle dernier, car son entretien était difficile et ses murs menaçaient ruine.

#### REPARATIONS AUX XVIIIe ET XIXe SIECLES

En 1740, de nouvelles réparations de la cure furent nécessaires. Le pasteur se plaignait des cheminées qui envoyaient de la fumée dans toute la maison, et du manque de contrevents aux fenêtres sud. Il demanda aussi une porte au bas de l'escalier pour protéger la cave des intempéries, et l'appartement de "l'horrible vent qui s'engouffre par là d'une manière étrange..." L'Intendant Varnod visita la cure de Corcelles en même temps que celle de Bevaix et l'abbaye de Fontaine-André. Il recommanda le redressage de l'arcade de la porte d'entrée, la réparation du four, la pose de chenaux au toit et de protections au-dessus des fenêtres.

"Par un très gracieux Rescrit de Sa Majesté en date du 26 novembre 1748, il est enjoint aux Conseillers d'Etat Sandoz, Meuron fils et Marval de

rechercher et d'examiner tout ce que les corps et communautés de la souveraineté de Neuchâtel et de Valangin sont tenues de fournir pour les Bâtimens qui appartiennent au Prince..." Forts de ce mandement, les conseillers dépouillèrent les Reconnaissances et registres de l'Etat, et arrivèrent à des conclusion variées, selon les communes. En citant diverses interventions de la commune de Corcelles et de l'Etat depuis 1576 (réparation de la cure par les frères Junod) jusqu'en 1713, ils arrivèrent à la même conclusion qu'en 1712 : que la maison de la cure de Corcelles était "incontestablement" à la charge du Roi. Cette décision devait plaire aux habitants du village, même s'ils étaient en même temps invités à participer autant que possible aux frais. On enjoignit aussi aux pasteurs d'accomplir leur devoir de locataires, et de ne pas laisser se dégrader le bâtiment qu'ils occupaient.

En mars 1750, les gouverneurs des deux villages de Corcelles et de Cormondrèche se rendirent à Neuchâtel pour reconnaître les obligations et charges auxquelles ils étaient astreints pour la cure. Le Conseil d'Etat leur demanda combien la communauté était disposée à payer pour être déchargée à jamais de son entretien. Ou inversement, combien ils voulaient recevoir pour s'en charger totalement. Aucune de ces propositions ne semble avoir été suivie, car en 1809 la fourniture et le transport du matériel de réparation donnèrent de nouveau lieu à d'interminables discussions.

En 1812, le pasteur Lardy construit une remise à l'ouest du grenier, et en 1840 le pasteur Charles-Auguste de Pury dépasse les accords prévus pour clôturer son jardin, et provoque l'ire de l'Intendant des bâtimens qui s'écrie : au lieu de construire toutes ces palissades dans le jardin pour protéger ses poules, le pasteur aurait mieux fait d'aller acheter ses oeufs au marché!

Voici la description de la cure en 1846 : au rez-de-chaussée, une cave voûtée, emplacement pour un pressoir, et à côté une lessiverie avec un four à pain; une écurie, un jardin d'hiver et un bûcher. Au premier étage, une cuisine, une petite salle à manger, un salon, une chambre avec cheminée, et dans le rural un cabinet d'aisances, une chambre pour l'instruction religieuse (utilisée par un domestique), et un grenier. Au deuxième étage, trois petites et une grande chambre et une toute petite. Aux combles, une chambre. Total, huit chambres chauffées et une non-chauffée.

Entre le bâtiment de la cure et le rural existait une petite cour dont le pasteur Grellet demanda la suppression en 1846 pour diminuer le froid, et pour ajouter deux chambres supplémentaires. Le Conseil d'Etat mit à disposition cent Louis d'or prélevés sur les fonds de cure, mais n'eut pas besoin de les utiliser, le crédit budgétaire n'ayant pas été épuisé.

En 1914, la cage d'escalier fut entièrement refaite, et en 1945 une salle de paroisse fut créée dans le réduit à droite de l'entrée de la cure, sous le bureau du pasteur. La réfection du toit de la cure en 1950, des façades durant les années '80, ainsi que la démolition d'un petit hangar situé dans la cour furent les travaux les plus importants de ces dernières années. Notons pour terminer que la cure de Corcelles a la particularité d'être la seule du canton à posséder un mur mitoyen avec son temple, ce qui occasionna autrefois, comme toujours, des discussions concernant des frais de réparations à payer!

## CHAPITRE 6

### LES CLOCHES

De quand datent les premières cloches d'église? Il est difficile de le dire avec précision, mais les premiers écrits mentionnant cet usage sont du VI<sup>e</sup> siècle. Fulgentius Ferrandus de Carthage, dans une lettre écrite en 535 dit "...tu appelles aussi de nombreux autres pour prendre part à la prière, et, à cette occasion, une cloche d'un son agréable te rendra des services, telle qu'une habitude pieuse des moines l'a décidé". Au VII<sup>e</sup> siècle, l'utilisation de cloches pour le culte se répand dans tout l'Occident, même si nous devons attendre le milieu du XV<sup>e</sup> siècle pour trouver les premières attestations de l'existence de cloches dans les tours d'église du canton de Neuchâtel. La première référence concernant Corcelles se trouve dans un livre de recettes de la Seigneurie aux archives de l'Etat : en 1450 Madame (Marie de Chalon) donne douze écus pour le clocher de Corcelles.

La cloche qui est posée sur un socle à l'entrée du temple a été datée par Jean Courvoisier du début du XVI<sup>e</sup> siècle, mais nous n'en trouvons pas de mention écrite jusqu'en 1634. Il s'agit à cette occasion d'une facture concernant des réparations. En 1642, la commune échangea avec le fondeur Jean Paris de Besançon deux petites cloches pesant 546 livres contre une grande de 1471 livres. Les gouverneurs firent visiter la tour par Maître David Bourquin pour être sûrs qu'elle était assez grande pour contenir la nouvelle cloche. A la descente des anciennes, la corde se rompit et la commune fut obligée d'emprunter une corde à la Sagne pour hisser la nouvelle dans la tour. Le battant de la nouvelle cloche provenait du Cachot. Cette transaction ne fut pas agréée par la Seigneurie, et les gouverneurs de Corcelles, MM. Philippin et Vaucher durent comparaître à Neuchâtel pour s'excuser, car l'église avec toutes ses dépendances appartenait à l'Etat. Etant donné leur repentir sincère, "l'erreur et la faute ont été remises gratuitement".

De tout temps, l'entretien des cloches posa des problèmes. Pendant les cent cinquante années suivantes, les réparations se succédèrent : plus de trente remplacements de boucles de cuir pour tenir les battants, autant de cordes neuves, malgré la pose de planches pour en éviter l'usure. Les cloches elles-mêmes furent réparées une vingtaine de fois, et on fournit une quinzaine de battants neufs - ces derniers étant souvent tombés. Il y eut aussi une grande quantité de réparations aux roues, de redressements, et la fourniture d'une multitude de petites pièces.

Le 22 mai 1695, marché est fait avec Jean d'Amé de Montlebon pour la refonte d'une cloche. Les deux gouverneurs de la commune accompagnent la cloche en Bourgogne le 11 juin et y restent trois jours. Pendant ce temps l'intérieur de la tour est remis en état pour recevoir la nouvelle cloche qui est amenée à la Tourne le 17 juin et reçue par les gouverneurs. Le coût total fut de 447 livres et demie.

En 1751 c'est la deuxième cloche qui doit être dépendue et confiée à Jonas Bon. A cette époque, et jusqu'en 1930, il n'y avait que trois cloches, dont la sonnerie incombait au régent, ainsi qu'une partie des réparations. En 1692 la commune décide que le régent commencera la sonnerie longtemps avant l'heure pour que les fidèles de Cormondrèche aient "la liberté d'y entrer de temps et d'heure, sans précipitation". Le régent continuera à sonner les petites cloches un certain temps après l'arrêt de la grande. Le régent reçoit habituellement l'herbe du cimetière comme salaire, mais en 1806 il reçoit un écu pour avoir sonné lors de l'anniversaire du Roi.

Au début du XIXe siècle, un marguillier est engagé pour sonner les cloches aux enterrements, et en 1831 le régent est chargé de trouver quelqu'un pour la sonnerie des cultes. Pour pouvoir renseigner convenablement un employé éventuel, il s'enquiert de la durée de la sonnerie. Douze minutes, répond la commune, avec l'approbation du pasteur. A la fin du siècle, ce travail est dévolu au concierge du collège et aux garde-police des deux villages. Dans leur contrat pour 1892 il est stipulé que le garde-police de Corcelles doit sonner à midi et aux enterrements, tandis que son collègue de Cormondrèche doit assister aux cérémonies funèbres en tenue...

Les cloches du temple ne chômaient pas au XIXe siècle. Aux sonneries habituelles se sont ajoutées celle de la prière du samedi, celle du culte allemand en 1859, et celle de l'école du dimanche en 1891. En 1861 on arrête qu'il n'y aura plus qu'une cloche à la fois pour la prière du samedi : ce sera la petite suivie de la grande. En 1873 une circulaire du Conseil d'Etat interdit l'utilisation des cloches par l'Eglise "dissidente" (indépendante) car dans certaines localités si chaque Eglise voulait sonner les cloches, les sonneries ne discontinueraient pas. En 1884 enfin, on décide de ne plus sonner qu'une cloche aux enterrements pour éviter de fausses alertes.

#### LES NOUVELLES CLOCHES DE 1930

Plusieurs réparations importantes ont lieu au XIXe siècle. En 1827 la petite cloche est refondue, et en 1862 la grande cloche est réparée, suivi de sa charpente deux ans plus tard. En 1881 on constate que la deuxième

cloche pesant environ 260 kg est fendue; elle sera refondue par M. Arnoux d'Estavayer, dans le but de retrouver l'harmonie entre les trois. M. Arnoux recevra le métal non utilisé comme salaire.

En 1924 la célébration du premier août bat son plein : le chœur d'hommes interprète plusieurs chants fort bien accueillis, le cortège aux lampions fait le tour des villages, les garde-police tirent de toutes leurs forces sur les cordes des cloches quand tout à coup : un étrange silence. Le lien du battant de la grosse cloche s'est rompu, et la masse de quarante kilos de fonte s'est abattue au-dessus de la tête des agents, qui, heureusement, s'en tirent avec plus de peur que de mal!

En 1930, cinq ans après la restauration du temple, le collège des anciens de l'Eglise nationale décide d'offrir à la commune une nouvelle sonnerie de quatre cloches pour marquer le quatrième centenaire de la Réforme. Les cloches prévues ont les caractéristiques suivantes : 1) la-bémol, 650 kg. 2) si-bémol, 400 kg. 3) do, 300 kg. 4) mi-bémol, 180 kg. Ravie de ce magnifique cadeau, la commune se demande s'il ne faut pas en même temps procéder à l'électrification de la sonnerie. Cependant, vu le prix, cette amélioration est renvoyée à des jours meilleurs...(Ce sera chose faite en 1937.) Le seul vrai problème qui occupe les esprits pendant quelques mois est de savoir que faire de la grande cloche qui de toute évidence est très ancienne et très belle. Selon Charles-Eugène Tissot<sup>6</sup> son inscription et sa décoration sont parmi les plus magnifiques du canton. Seulement, le devis pour les nouvelles cloches fait par la maison Ruetschi d'Aarau comprend l'utilisation du vieux métal de cette cloche à Frs 2.10 le kilo; donc si l'on conserve la cloche il faudra trouver 1'200 Francs de plus... L'intervention heureuse de la Société Cantonale d'Histoire évite ce que l'on qualifierait aujourd'hui de crime culturel : la destruction de la cloche. Le conseil communal offre Frs 500, la Société 300; un don anonyme de Frs 100 et le produit du concert du chœur mixte (Frs 42.15) complètent presque la somme à trouver. La cloche du début du XVI<sup>e</sup> siècle trouve une place sur un socle devant le temple (et non pas à Valangin, comme aurait voulu d'abord la Société d'Histoire).

L'inscription en minuscules gothiques autour du haut de la cloche se lit : "laudo deun vero pleben voco congreo clerum pesten fugo defuntos ploro festa decoro" = Je loue le vrai Dieu, j'appelle le peuple, je réunis le clergé, je chasse les fléaux, je pleure les morts, j'embellis les fêtes. En dessous se trouve une frise composée de rinceaux, amours, chevaliers, dragons et chiens, et six figurines encadrées représentant des saints. Le socle porte l'inscription :

“Bien longtemps à ma voix la foule recueillie  
Au vieux temple venait pour louer l'Eternel  
De mes soeurs aujourd'hui écoutez l'harmonie  
A la maison de Dieu montez à leur appel.”

Des deux autres cloches, la petite date de 1520 et porte l'inscription : “IHS Maria ave maria gracia plena dominus tecum”. Elle a trouvé place dans le hangar des pompiers à Cormondrèche (ceci après réfection de la charpente du toit). La troisième cloche a été offerte à l'hôpital Pourtalès.

Une délégation de la commune et de la paroisse est invitée à Aarau le jeudi 16 octobre 1930 pour assister à la coulée des cloches. Cinq autres cloches sont coulées en même temps, dont une destinée à la Collégiale de Neuchâtel. Les nouvelles cloches se nomment “Conscience”, Paix”, “Amour”, et “Allégresse”, et portent toutes des inscriptions, dont nous ne mentionnerons que celle de la troisième : “Amour”. Sur un côté figurent la date 1930, et les armoiries de la commune de Corcelles-Cormondrèche, et sur l'autre la date 1530, avec le sceau de Farel et la devise “Que veux-je, sinon qu'elle flamboie”.

Les nouvelles cloches ont été montées dans la tour de l'église en présence d'une foule nombreuse lors d'une cérémonie spéciale le dimanche 2 décembre 1930.



## CHAPITRE 7

### L'HORLOGE DE LA TOUR

En 1637, la commune entreprend des démarches pour la pose d'une horloge à la tour du temple. Le contrat pour le mécanisme est passé avec Pierre et Jérémie Quelin, pour la somme de vingt-trois écus petits. La même année, cependant, un autre contrat est passé avec Abraham Perret pour le mécanisme, et avec Jean Guenot peintre, pour le cadran. Ce sont ces derniers qui installent l'horloge au printemps 1638. Les différentes pièces pour le mécanisme et l'installation (chaînes, clous, crochets, cordes, etc) ont été achetées un peu partout dans le comté, et le réglage final dure quatre jours. L'horloge est protégée par un avant-toit, et l'on installe en même temps un cadran solaire "pour plus de commodité", c'est-à-dire qu'on pourra régler l'horloge d'après la "montre à soleil", si nécessaire.

En mars 1638, un contrat est passé entre les deux villages de la commune concernant cette nouvelle prestation. Puisque les habitants de Corcelles en bénéficieront davantage que ceux de Cormondrèche, il est décidé que c'est à eux qu'incombera l'entretien ordinaire. Les grosses réparations seront prises en charge par les deux communautés. Par exemple, si une roue vient à se casser, son remplacement sera payé par les deux villages, mais les pièces non-mécaniques sont à la charge de Corcelles uniquement. Les deux villages contribueront au salaire de celui qui sonne les cloches pour les cultes à raison de vingt livres faibles par an, mais la sonnerie de midi se fera aux frais des habitants de Corcelles. Cet accord, recopié et re-ratifié en 1686, aura une grande importance 180 ans plus tard...

#### ENTRETIEN DE L'HORLOGE

L'horloge une fois posée, son entretien va s'avérer plutôt onéreux. Déjà en 1643 et en 1645 de nouvelles pièces doivent être fabriquées, et en 1651 la roue est réparée. En 1662 Jean Maillardet est convoqué pour examiner l'horloge qui est "tout gasté", mais il n'en trouve pas la cause, et c'est Guillaume Jaquet qui décide de décrocher l'horloge pour la réparer. Il faudra plusieurs personnes pour la sortir et la remettre. En 1663 et 1664 Guillaume Jaquet fait à nouveau des réparations, et en 1671 il doit même fabriquer onze pièces neuves. En 1678 on démonte complètement l'horloge et on chauffe les pièces pour faire fondre la vieille graisse, opération qui révèle la présence de plusieurs autres pièces défectueuses.

Ce travail coûtera huit batz au gouverneur, "ayant pour ce marchandé le plus estroyement". On prévoit aussi l'achat de chandelles pour éclairer les ouvriers qui travaillent jour et nuit.

Une nouvelle grosse réparation est effectuée en 1680 par Guillaume Jaquet, qui signe à cette occasion un contrat d'entretien de quatre ans. En 1707, Abraham Pétremand de Villiers construit une horloge neuve. Cet horloger fut aussi le réalisateur des horloges de Colombier, Boudevilliers et St Blaise, et celles de la tour de Diesse et des Chavannes à Neuchâtel. Au mois d'avril, Abraham Pétremand avertit la commune qu'il ne pourra pas faire le travail avant la fin de l'année, et l'on est obligé de le presser, et de lui rappeler qu'il l'avait promis pour la St Jean. Ce rappel a dû porter ses fruits, car en juin Abraham Pétremand vient à Corcelles conseiller le charpentier sur la façon de construire la chambre pour l'horloge, et un peintre est commandé pour le cadran et le cadran solaire. Le 9 juillet, le gouverneur de Corcelles descend à Neuchâtel avec un char pour chercher l'horloge, mais celle-ci n'est malheureusement pas prête, et il doit attendre le soir, en payant la nourriture au charretier et aux boeufs. La pose de la nouvelle horloge prend six jours, et un contrat d'entretien est signé pour six ans.

Suit une période de calme relatif, jusqu'en 1754, quand un horloger mandaté par la commune déclare que l'horloge est en bon état. Malheureusement un nouvel examen en 1760 démontre que l'horloge est hors d'usage, et qu'il faudra en faire une neuve. Un contrat très détaillé pour "un horloge beau et bon à contentement"<sup>7</sup> est passé avec Daniel Ducommun et son beau-frère lors d'un souper arrosé de quelques bouteilles de vin de Comondrèche.

A l'époque, boire et manger sont des activités assez prisées des gouverneurs de la commune, et celui qui est en fonction pendant l'année 1760, Jean Henri Bulard, est un vrai bon vivant. Chaque travail lié à la pose de la nouvelle horloge se termine par un souper ou un dîner que M. Bulard note soigneusement sur le registre des frais. En septembre, quand la nouvelle horloge arrive à Corcelles, il note aussi : "Jay nourrit le cheval qui l'avoit amené..."

Le 20 novembre, l'horloge est enfin en place, et les maîtres d'oeuvre sont invités à fêter avec le gouverneur, son adjoint, et MM. les justiciers Py et Bourquin. Cette fois, il y avait effectivement de quoi fêter, car pendant vingt ans il n'y eut presque plus de réparations, jusqu'au moment où il fallut refaire le cadran en 1780. Pour ce travail, on engagea Albert Juvet de

St Sulpice qui n'arriva pas à construire la plaque en deux pièces comme convenu : elle allait en comporter quatre. Les gouverneurs se déplacèrent pour voir si le cadran était recevable malgré tout. L'ayant accepté, ils engagèrent un peintre, et un maçon pour percer les trous dans la tour pour les crochets.

#### L'AFFAIRE DE 1819

Une vive polémique entre les corporations des deux villages est suscitée par la réfection de l'horloge en 1819 par Constantin Buessard. Invitée à payer sa part, la corporation de Cormondrèche proteste : si la réparation est suffisamment importante pour qu'elle y contribue, elle aurait dû être consultée auparavant. Puisque ce n'est pas le cas, ce sera à Corcelles de supporter les frais. Le village de Corcelles ne l'entend pas de cette oreille, le ton monte, chacun accuse l'autre de mauvaise foi, et le contrat de 1638 est repris et disséqué. Les termes "gouverner", "raccommoder", et "refaire" sont interprétés différemment par chacune des parties, et finalement la corporation de Cormondrèche demande l'arbitrage du Conseil d'Etat. L'Etat examine l'extrait de tous les comptes relatifs à l'horloge depuis 1637, et sa décision tombe le 22 mars 1822. Elle oblige le village de Corcelles à payer l'huilage et le réglage de l'horloge, ainsi que la sonnerie de midi. Tous les autres frais seront dorénavant à la charge de la Générale communauté. La corporation de Corcelles paiera huit Louis d'or à la Générale communauté pour cette prise en charge.

L'horloge marchera très bien jusque dans les années '80, quand un budget de Frs 2'400 est voté pour en acquérir une nouvelle. Est-ce partiellement à cause de la négligence de la personne chargée de son entretien et qui vient de se voir licencier? Non seulement cet employé laissait s'arrêter les régulateurs du collège, mais il envoyait des "gamins" remonter l'horloge du temple... Ce travail sera désormais confié aux garde-police.

Le contrat de 1887 avec la maison Bailly-Comte prévoit une horloge neuve sonnant les heures et demies avec répétition, marchant trente heures, et avec cadran émail. On trouve un acquéreur pour le mécanisme de l'ancienne au prix de Frs 20. La nouvelle horloge sera réparée en 1893 et 1907, et remplacée en 1915 par la même maison. L'horloge actuelle date de 1956, et provient de la maison Bosshardt à Lausanne, la maison Baer de Sümiswald ayant restauré le cadran la même année.

#### LE SABLIER

Le temple de Corcelles reste une des trois dernières églises du canton à avoir conservé son sablier. Autrefois très répandue, à l'époque où ni le pasteur ni les fidèles ne possédaient une montre personnelle, cette façon

de minuter les prédications était déjà tombée en désuétude à la fin du siècle passé. Seules les églises de Cernier et de Fontaines au Val-de-Ruz possèdent encore un sablier en fer forgé du XVIIe siècle près de la chaire.

Le sablier de Corcelles est mentionné pour la première fois en 1700, date probable de sa construction. Pettreman Morel a fait le support en fer forgé pour le sablier de la chaire, pour le prix de six livres, le sablier lui-même, qui est en bois noir tourné, coûtant quinze batz. Il sera réparé l'année suivante déjà, et de nouveau en 1708. Après cette date nous n'en entendons plus parler, mais en 1717 nous lisons que le ministre, M Gaudot, fournit un sablier au marguillier pour qu'il sache pendant combien de temps il doit sonner les cloches!

in Dei nomine Humbertus audiens cotidie per  
Sacrarum Scripturarum auctoritatem male agenti-  
bus minari penas, et juste operantibus promitti  
sideraeas mansiones, desiderans, aliquod invenire  
confugium, ubi possem declinare, insidias meorum  
peccaminum, nullum tam salubre potui reperire  
consilium, quam si edificarem iuxta possibilitatem  
meam aliquod Monasterium, monastice religioni  
aptum, ubi cotidie Deo et Sanctis ejus congruam exhibe-  
beretur Servitium. Ad hoc tamen agendum & per-  
ficiendum ad Cluniacense Monasterium venera-  
bilis Hugonis Abbatis ejusdem Cenobii fratrum  
ibi degentium misi, expetiturus auxilium.  
Quorum consilio confortatus anno ab incarnatione  
domini millesimo  $\text{XC}^{\text{II}^{\text{o}}}$  regnante Heinricho rege  
nobilissimo, inspirante Deo, ut credo, cordi meo,  
ecclesiam de Curcellis presbiter ante tenebat, dona-  
rem domino Deo et sanctis Apostolis ejus Petro  
et Paulo, et loco cluniacensi, cui dominus  
Frugo Abbas preest, omnibusq; successoribus ejus,  
ut ipsi tam ditum locum teneant & possideant. Adde  
huic donationi sex jugera terre subtus villam & unum  
pratium, quod ibi habebam, et totam de vino decimatio-  
nem de ipsa villa. Usamentum insuper in omnibus  
silvis, campis pascuis, aquis, aquarumq; decursibus  
nominationem etiam silvam de bancon, piscariam quo-  
que in lacu positam, per quindecim dies unam  
Neualam. adjungo etiam huic dono ecclesiam de  
Cusframo, cum omnibus, que ad eam pertinent,  
exceptis duobus solidis, quos ecclesia sancti Ste-  
phani de Denat debet ibi habere.

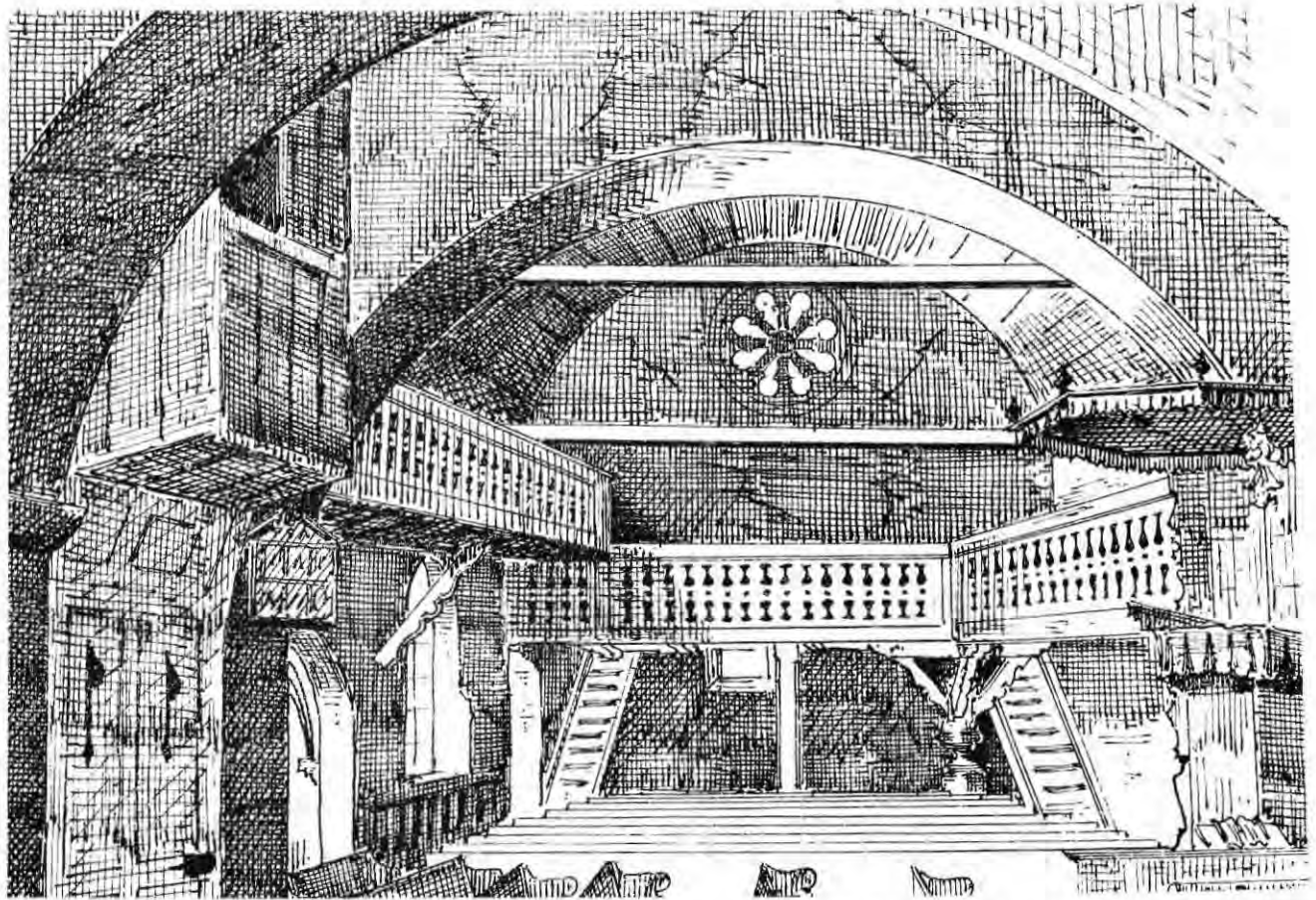


Temple de Corcelles avant la restauration de 1857  
(Dessin de Louis Reutter dans Musée Neuchâtelois)



Vitraux des chapelles Barillier et Marthe

(Photos Alain Robert)



Intérieur de l'église de Corcelles avant sa restauration

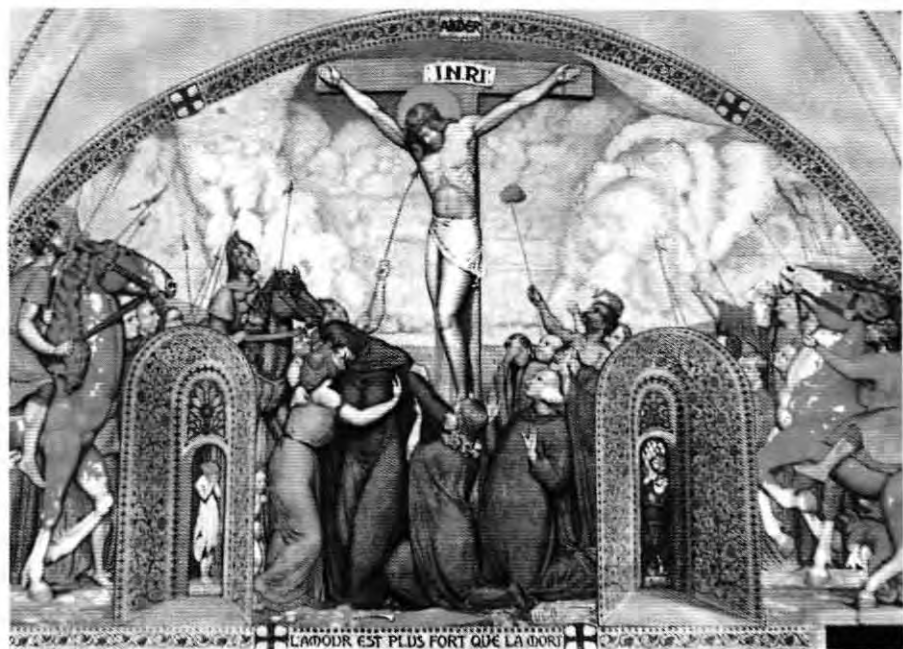
(Dessin de Louis Reutter dans Musée Neuchâtelois)



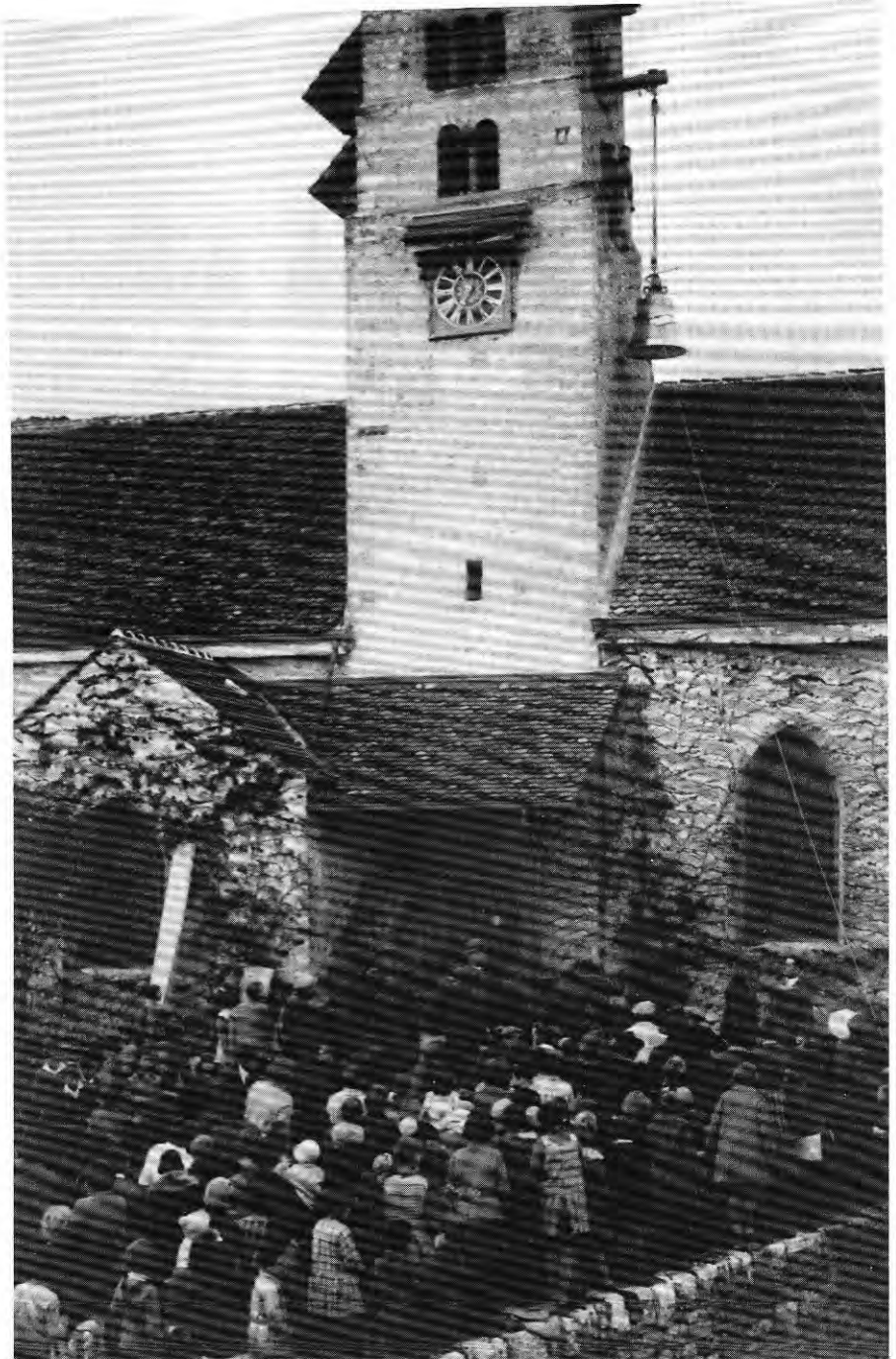


La cure et le temple depuis le nord

(Photo Ann Robert)



La fresque de Philippe Robert dans le chœur



La montée des cloches, 1930

(Photo Sauser)



Trois étapes dans la construction de la chapelle

(Photos Attinger et Ann Robert)



Restauration du temple, 1922

(Photo Sauser)

## CHAPITRE 8

### LE CIMETIERE

Du cimetière primitif au sud du temple, il ne reste que peu de vestiges. La pierre tombale de la dernière personne inhumée à cet endroit, trente ans après sa désaffectation officielle, se trouve actuellement encastrée dans le mur du chœur. Il s'agit du pasteur Charles-Auguste de Pury, mort en 1841.

Le cimetière de Corcelles est mentionné pour la première fois dans le rapport de la visite diocésaine de 1453, les commissaires ayant relevé le fait que celui-ci n'était pas fermé. En 1629, la Vénérable Classe obtient de la Seigneurie une parcelle de terrain appartenant à la cure pour ensevelir les morts, et en 1637, un acte ratifiant l'achat d'un "morcel de closel" près de la cure pour agrandir le cimetière est signé par Guillaume Vaucher et Samuel Bedaux, gouverneurs. Le terrain appartient aux hoirs de David Barillier, et son prix est de 300 livres faibles.

A travers les siècles, le cimetière semble avoir été un emplacement très prisé pour toutes sortes d'activités. En 1724, les gouverneurs de la commune publient le règlement suivant : "Tous les chiens qui seront vus dans le temple ou sur le cimetière le dimanche pendant qu'on célèbre le service divin - ceux auxquels ils appartiendront payeront pour chaque fois aux gouverneurs 4 batz..." Le cimetière devait alors avoir l'air plutôt sauvage, sans tombes marquées, encombré de tas de bois déposés par les voisins du lieu, et couvert d'herbe à travers laquelle les fidèles devaient se frayer un passage chaque dimanche.

En août 1733, un règlement interdisant le séchage de linge dans le cimetière est publié par la commune. Les habitants avaient l'habitude d'attacher les cordes à lessive aux fers des fenêtres du temple et de la chapelle, sans prendre garde aux dommages causés. Cette loi est rappelée à la population en juillet 1757, et l'amende portée de quatre batz à un demi-écu (plus du double). Il est aussi interdit d'y faire paître le bétail, et faire des "théâtres" pour sécher les prunes. Même le régent ne faisait pas exception à cette règle, mais la permission de sécher ses fruits fut donnée au pasteur Bergeon en 1767 pour une année encore. L'ordre de ne pas pendre de lessive au cimetière tant que l'herbe n'est pas fauchée est réitéré en 1805, mais après l'ouverture du nouveau cimetière en 1818,

l'étendage du linge devant le temple est devenu quasi officiel, à tel point que la commune fait planter douze poteaux à l'ouest du temple pour éviter des penderies "sauvages" qui obstruent le passage. Cependant, la commune refuse de continuer à payer la pose de ces poteaux en 1867. Elle considère qu'elle a déjà fait sa part en fournissant le bois : c'est aux usagers de faire le travail de façonnage et de pose. L'utilisation de l'esplanade du temple comme penderie publique n'a cessé qu'au début de ce siècle; une carte postale de l'époque laisse encore entrevoir du linge suspendu devant le temple à l'ouest.

Lors de la visite diocésaine de 1453, l'ordre est donné aux paroissiens de fermer le cimetière et de placer des croix aux quatre angles. Nous ne savons pas si la paroisse obtempéra tout de suite à cette demande, mais l'existence d'un mur est attestée au XVIII<sup>e</sup> siècle, car il doit être réparé à plusieurs reprises. En 1761, la réparation coûta 7 batz par char de roche utilisé, et un toit "raisonnable" fut posé en même temps sur le portail. Les déblais du mur, ainsi que le vieux bois du toit furent mis aux enchères et achetés 63 batz par Henri Emonet.

## LE DEUXIEME CIMETIERE

Le 28 mai 1775, un mandement de la Seigneurie est lu avec attention par la commune de Corcelles-Cormondèche. Il y est indiqué que les cimetières doivent être placés hors des villages pour prévenir les maladies. La commune serait disposée à obéir aux ordres du gouvernement, pour autant qu'elle trouve un endroit convenable. Elle ne semble pas extrêmement pressée, cependant, car elle mettra plus de trente ans pour trouver une solution.

Enfin, en 1810, la commune achète à François Sandoz de Travers une parcelle de vigne appelée "La Plantée". Cette vigne jouxte les chemins tendant de Corcelles à Cormondèche des côtés vent et ubère, les vergers de Samuel Py côté bise, et d'autres vergers et jardins côté joran. Il s'agit de l'emplacement actuel du jardin public et de la première halle de gymnastique. Le prix est de Frs 6'500, et la commune envoie une requête au Conseil d'Etat en ces termes : "On est forcé de traverser le cimetière pour aller à l'église, et de rester sur la terre qui couvre les morts pour entendre les publications qui se font à l'issue du service divin. Tous les sept ans on doit recommencer les enterrements, ce qui est insalubre..." Le gouvernement accorde son autorisation pour le nouveau cimetière, et dispense la commune des lods.

Quelques années plus tard, le nouveau cimetière est prêt; sur le portail sont inscrites ces paroles proposées par le pasteur Lardy : "Tous ces morts ont vécu, toi qui vis, tu mourras. L'instant fatal est proche, et tu n'y penses pas". On engage Isaac Colin le Sage comme marguillier; son travail est de sonner les cloches lors des enterrements, et de veiller à ce que les fosses aient une profondeur correcte. Son salaire sera l'herbe qu'il fauchera au cimetière. Le creusage des fosses semble être du ressort des proches du mort, car en 1732 déjà, le régent de l'école de Corcelles était appelé à surveiller ce travail, à indiquer aux particuliers l'endroit où ils devaient creuser (en rangées, en commençant par le bas), et à dénoncer les réfractaires. Le poste de fossoyeur fut créé en 1852 seulement. Isaac Colin demande l'autorisation de planter des pruniers au sud du terrain, mais la commune juge plus convenable d'y placer des marronniers et des tilleuls. Les mauvaises habitudes des citoyens n'ont pas disparu à l'ouverture du nouveau cimetière. En 1814 l'entrée est déjà encombrée de dépôts de toutes sortes, et en 1824 on essaie d'y remédier en plantant de nouveaux arbres et en posant des bancs. En même temps on procède au nivellement du terrain aux alentours. La vendange de la parcelle de vigne qui subsiste au nord est mise aux enchères chaque année, moyennant une caution. Le rendement en 1823, par exemple, était de dix gerles moins deux pots.

Pour honorer la mémoire du pasteur Pury, décédé subitement en 1841, la paroisse reçoit la permission de l'inhumer dans l'ancien cimetière à côté de la tombe du pasteur Bergeon, mort pendant son ministère à Corcelles en 1807. Le terrain autour du temple est à cette époque dans un état lamentable, à tel point que le régent, M. Chable, responsable de l'horloge et de la sonnerie de midi, préfère renoncer à cette charge; son salaire (herbe et fruits de l'ancien cimetière) ne vaut plus rien. La commune décide alors de l'indemniser en espèces.

Après quelques dizaines d'années le nouveau cimetière se dégrade lui aussi. Les murs sont de nouveau réparés, un portail est construit, on interdit aux enfants d'abîmer les arbres, mais on modernise aussi en plantant de l'herbe au lieu de graines fourragères, et en marquant les tombes par des piquets numérotés. En 1869 la vigne au nord est sondée en vue de l'agrandissement du cimetière, car le village s'étend et la population augmente. Le "nouveau" collège se dresse depuis huit ans déjà au sud du terrain. Le bois des communiens prend beaucoup de place au cimetière, et notamment aussi le matériel du tonnelier. Pour remédier à ce désordre, les particuliers obtiennent le droit de déposer leurs planches le long de la rue de la Croix, entre le mur et une rangée d'arbres, le haut de la

rangée étant réservé au matériel du tonnelier, ses séchoirs et son marc. Même si l'endroit ne présente pas un aspect très ordonné, un village vigneron ne saurait refuser de la place à un tonnelier...

Le sondage de la partie nord du cimetière s'étant révélé positif, les travaux pour l'agrandissement sont mis à l'enquête : nivellement du sol, labourage, création d'allées. Une nouvelle entrée est construite vers le haut de la Croix. Le jardinier du cimetière continue à recevoir l'herbe fauchée comme salaire.

### LE TROISIEME CIMETIERE

En 1880 le cimetière manque cruellement de place. De plus, il est inondé par les eaux usées provenant des maisons d'alentour. On demande aux propriétaires de creuser des puits perdus de vingt pieds de profondeur chez eux. Simultanément, les projets pour un troisième cimetière avancent. Les héritiers du Dr Bourquin acceptent de vendre à la commune en 1881 des champs au lieu-dit "Pont de Rugenet" à Cormondrèche. Le devis approximatif des travaux d'aménagement est fixé à Frs 15'000 et le Conseil Municipal est autorisé à contracter un emprunt pour cette somme, remboursable en quinze ans. Il faut encore procéder à un certain nombre d'expropriations pour construire un chemin d'accès, qui sera bordé de murs secs en pierre, couverts de 15-20 centimètres de ciment. Les plans d'une chapelle pouvant contenir une centaine de personnes sont demandés à l'architecte cantonal.

En attendant, la commune fait venir le Préfet pour trouver des emplacements nouveaux dans le cimetière existant : heureusement, une solution provisoire est trouvée, mais c'est avec un soupir de soulagement que l'on peut inaugurer le troisième cimetière, le 1er septembre 1883. Un cortège formé des autorités communales et des pasteurs des deux Eglises part du collège à 9.30 h. pour se rendre à Cormondrèche, où le pasteur Petitpierre de l'Eglise nationale préside le culte d'inauguration.



## CHAPITRE 9

### COFFRANE, MONTMOLLIN, MONTEZILLON

La paroisse de Coffrane fut longtemps rattachée à celle de Corcelles. Ainsi qu'il ressort de la charte de fondation, Humbert donna à l'abbaye de Cluny non seulement l'église de Corcelles et ses dépendances, mais aussi celle de Coffrane ("Cusfrano"). Bien que Coffrane soit nommé dans la liste des paroisses du décanat de Neuchâtel en 1228, en même temps que Dombresson, Engollon, Fenin et Fontaines, le rapport de la visite diocésaine de 1416 indique très clairement la dépendance de la "chapelle" de Coffrane à la paroisse de Corcelles. Il y manque plusieurs objets de culte : trois ciboires, un coffret avec clé et une croix. En 1453, les commissaires de la deuxième visite diocésaine notent avec satisfaction que la chapelle possède des fonts baptismaux et un cimetière, mais par contre il manque un ciboire, et trois ampoules pour contenir les huiles sacrées. La fenêtre du choeur doit être agrandie pour mieux éclairer l'autel, et la grande armoire dans la nef doit être déplacée et débarrassée des objets profanes qu'elle contient.

Après la Réforme, les gens de Coffrane, rejetant la nouvelle foi, s'adressèrent à Guillemette de Vergy pour lui demander un curé au lieu du pasteur de Corcelles. Guillemette de Vergy formula sa demande en avril 1532 à George de Rive, et celle-ci fut réitérée par Claude de Bellegarde en décembre, mais leurs appels ne furent pas entendus, et en 1536 les paroissiens n'avaient toujours pas obtenu satisfaction. Ce fut donc le pasteur de Corcelles qui desservit la paroisse de Coffrane jusqu'en 1715, quand M. François Gaudot pria la Vénérable Classe de le décharger de ce travail. Coffrane se trouve à une distance non négligeable de Corcelles, les routes étaient mauvaises, surtout en hiver, et M. Gaudot éprouvait des difficultés pour s'y rendre "pour l'édification de cette partie de son troupeau". La Classe trouva sa demande justifiée, et décida d'établir un suffragant à Coffrane qui recevrait le seizième du salaire de M. Gaudot, plus un subside de la Chambre Economique. Plus vite dit que fait : en 1716 François Gaudot revint à la charge, ses rhumatismes ne lui permettant pas de continuer ainsi.

On compatit, mais ce ne fut qu'en janvier 1718 qu'un règlement fut établi. La Chambre Economique donna dix pistoles par an pendant trois ans pour une suffragance à Coffrane, mais M. Gaudot devait y prêcher au moins une

fois par mois, et y tenir consistoire toutes les fois qu'il y avait la Cène. Le suffragant irait à Corcelles quand le pasteur était à Coffrane, prêcherait le dimanche, ferait les nouvelles prières le samedi soir, et prendrait soin des malades, des catéchumènes et des jeunes.

La suffragance fut renouvelée pour deux ans en 1720, mais ne semble pas avoir été régulièrement pourvue, car en 1725 M. Gaudot réitéra sa demande, et fit même des démarches à titre privé, ce qui irrita la Classe. En 1753 Hugues Ramus fut nommé suffragant, avec mission de remplacer Jean Cartier de Corcelles si celui-ci devait se rendre en cure à Morges; il devait consulter ses collègues des environs en cas de problème délicat.

Les villages de Coffrane, des Geneveys-sur-Coffrane et de Montmollin étaient regroupés en une Générale communauté depuis 1486 déjà, et en 1775 d'importants travaux à l'église de Coffrane obligèrent les paroissiens des trois villages à se déplacer chaque dimanche à Corcelles pour un culte à 11 heures. En 1832 la Vénérable Compagnie des pasteurs rattacha définitivement le village de Montmollin à la paroisse de Coffrane, et en novembre 1835 une pétition fut adressée par les trois villages du Val-de-Ruz en vue d'obtenir une paroisse indépendante de celle de Corcelles.

La requête tombait à pic. En raison de l'accroissement de la population, le pasteur de Corcelles ne pouvait plus faire face à cette double charge, même si d'autres suffragants (Célestin Dubois, Jacques-André Louis, Henri-Emile Perret) furent nommés. Des membres de la Classe se rendirent à Coffrane, où un fonds de construction pour une cure avait déjà été établi. Une quête parmi les pasteurs donna cent Louis, la Classe en offrit encore cent. Une allocation de cinq cents livres par an fut promise par la Chambre Economique, et en avril 1836, la commune de Corcelles reçut une lettre l'informant des intentions de la Vénérable Classe.

Le suffragant de Coffrane, Henri-Emile Perret fut désigné comme nouveau pasteur, et agréé par le Conseil d'Etat en juin 1838. Une cure dut être trouvée pour lui, et par chance la paroisse de Coffrane put acquérir une grande vieille ferme au milieu du village pour le prix de 525 Louis. Sollicitée, la commune de Corcelles donna 1008 livres pour son achat, en stipulant qu'elle désirait être dégagée de toute responsabilité vis à vis de Coffrane à l'avenir. La Classe se déclara très satisfaite de la solution d'une maison déjà construite, qui évitait de possibles dissensions entre les villages quant à leurs responsabilités dans la fourniture de matériaux de construction.

Henri-Emile Perret fut installé le 7 octobre 1838 comme pasteur titulaire de Coffrane, mais les liens entre cette paroisse et Corcelles furent temporairement renoués en 1841, car un énorme incendie le 29 juillet de cette année-là détruisit une grande partie du village de Coffrane, et laissa le temple en ruine. La commune de Corcelles offrit un don en espèces pour sa reconstruction, et entreprit pour la deuxième fois en six ans de recopier les extraits des registres de paroisse concernant les habitants de Coffrane, la première copie ayant été anéantie par le feu. Le nouveau temple de Coffrane fut inauguré en septembre 1842.

Malgré cette séparation désirée par tous, la commune de Corcelles reçut en 1881 une requête de la paroisse de Montmollin qui aimerait faire partie de la paroisse de Corcelles et utiliser le temple et le cimetière. La réponse est sèche : Montmollin est situé au Val-de-Ruz, cela fait des siècles que le village est rattaché aux deux autres, et du point de vue ecclésiastique la paroisse de Corcelles est déjà suffisamment étendue : son temple et son cimetière ne satisfont même pas aux besoins de la population locale....

Jusqu'en 1860, le hameau de Montézillon faisait aussi partie de la paroisse de Corcelles. Ce rattachement ne fut pas sans inconvénients. En 1842, plainte fut portée contre les habitants de Montézillon qui allaient chaque dimanche au culte à Rochefort, dont le temple fut édifié en 1755 : "Il n'y a qu'une seule chose pour laquelle aucun d'eux n'oublie jamais qu'il est paroissien de Corcelles, c'est pour réclamer sa part des deniers des sachets..." Une commission fut composée pour examiner la question, mais Montézillon n'avait pas du tout envie de faire officiellement partie de Rochefort, même si pour la commission "il...paraît de la dernière évidence que celui qui retire les bénéfices (Rochefort) doit aussi supporter les charges". Le *statu quo* fut donc maintenu jusqu'en 1860 quand les habitants de Montézillon demandèrent eux-mêmes le changement, ce qui fut confirmé par arrêt du Conseil d'Etat le 24 septembre de la même année.

## NOTES

<sup>1</sup> *Annales historiques du comté de Neuchâtel et la Seigneurie de Valangin.* - Neuchâtel, 1854-1861.

<sup>2</sup> Il disait par exemple : "Je suis comme une brebis au milieu des loups..."

<sup>3</sup> Le serment des Ministres en témoigne : ils promettaient d'avancer l'honneur de Dieu et de défendre Sa parole, mais ils promettaient aussi de rester unis, d'éviter toute sédition, de ne rien entreprendre de nouveau, de respecter le bon ordre de la Classe et d'obéir au Doyen.

<sup>4</sup> Pour plus de renseignements concernant l'architecture du temple, voir Jean Courvoisier. - *Monuments d'art et d'histoire du Canton de Neuchâtel*, t.II.

<sup>5</sup> La rue de la Cure était considérée comme un chemin menant à Valangin.

<sup>6</sup> "Les inscriptions campanaires du canton de Neuchâtel". - In : *Musée Neuchâtelois. 1881-1882.*

<sup>7</sup> Le mot "horloge" était d'abord masculin, et l'est resté dans les écrits communaux jusqu'au XIXe siècle.

## PRIEURS DE CORCELLES

1266-1277	Wulliermus
1304	Fromonz
1315-1324	Falco de Gi...
1331	Pierre d'Espugne
1338-1349	Aymont de Mont
1362	Jacobus de Goumo
1366	Guillaume Paniot
1369	Jean de Lavigny
av. 1406-1419	Humbert de Bussy
1420-1440	Pierre de Lavigny
1440-1441	Jean de Gléresse
1444-1447	Pierre de Gléresse
1450-av.1453	Gabriel Martin
1451-1460	Pierre de Sauverny
1460-1463	Etienne Aymond
1468-1469	Claude d'Ossans
1469-av. 1472	Vautier de Fallerans
1472-1492 (96)	Guy de Luyrieux
(1492)-1497	Philibert de Luyrieux
1497	Jean de Luyrieux
1498-1517	Louis d'Arlod
1519	Claude d'Allinges
1522-1529	Rodolphe de Benoit
1529-1532	Claude de Senarclens

Pour quelques détails concernant ces prieurs, on peut consulter l'article de Germain Hausmann dans *Helvetia Sacra III/2* (1991), p. 585-596.

## CURES DE CORCELLES

1360	Hugues
avant 1401	Hugues de Vautravers
1401	Pierre Dupuis
1416-1417	Jean de Scola
1423	Jean de Foulonne
avant 1432	Pierre Chaudegueulle
1453	Jean...
1450-1480	Regnaud Rosset
1486	Guillaume Bousson
1489-1499	Henri Roubert
1523	Johann Barbiez
avant 1530	Guy de Cholex
1530	Jean Barbier

## PASTEURS DE CORCELLES

(1530?)	(Jean Droz)
1532-1536	Jacques Lecoq
1541-1569	Jacques Paraschee
1562	Pierre-Antoine Clément (interim)
4.4.1569-3.1574	David Chaillet
14.3.1574-1576	Louis Portal
18.9.1578-8.3.1583	Jacques Fatton
3.1583-1599	Elisée Parent
1599-7.1610	Emmanuel Desmoises
5.7.1610-8.1631	Olivier Rosselet
25.8.1631-20.2.1634	Daniel Bonhôte
20.2.1634-9.2.1637	Jean-Jacques Pury
9.2.1637-1655	Pierre Debély
24.5.1655-4.1.1664	Jacques Gelieu
4.1.1664-21.7.1670	Michel Fabri
21.7.1670-25.9.1678	Pierre Prudent
25.12.1678-1.1700	Pierre Debély
1.1700-6.3.1726	François Gaudot
6.3.1726-18.2.1739	Guillaume Perrot
18.2.1739-20.6.1765	Jean Cartier
3.7.1765-11.6.1807	Pierre-Frédéric Bergeon
1.7.1807-25.2.1818	Charles-Louis Lardy
25.2.1818-23.12.1841	Charles-Auguste de Pury
5.1.1842-30.9.1862	Georges-Frédéric Grellet
14.9.1862-3.1867	James-Adolphe Wittnauer
10.3.1867-11.1873	Paul de Coulon (ensuite : Eglise indépendante)
23.11.1873-7.1890	Adolphe Petitpierre
19.10.1890-19.2.1914	Henri Vivien
29.3.1914-28.2.1945	Georges Vivien

1.3.1945-1969	Eugène Hotz
6.1945-1960	Gustave Aubert (anc.Eglise indépendante)
4.1961-1964	Armand-Charles Méan
7.1966-11.9.1977	Serge Charpillou
5.4.1970-24.8.1975	Albert-Charles Miaz
8.1975-	Rose-Annette Guinchard-Niklaus
24.9.1978-31.12.1988	Francis Kubler
3.9.1989-	Patrice Michel Haesslein

#### PASTEURS DE L'EGLISE INDEPENDANTE

1873-30.9.1896	Paul de Coulon (anc. Eglise nationale)
19.4.1896-1.12.1919	Paul-Léon Perret
1919-1936	Charles-Hermann de Montmollin
1936-1945	Gustave Aubert (reste jusqu'en 1960 après la Fusion)

#### SUFFRAGANTS AVEC CHARGE DES PAROISSIENS DE COFFRANE

1718-1723	Henri Tribolet
1742-1746	Ferdinand Ostervald
1753-1755	Hugues Ramus
1755-1760	Jonas Daniel Montandon
1760-1762	Samuel David Bonhôte
1762-1763	Jean-Jacques Imer
1763-1764	Jean-Samuel Petitpierre
1765	Charles Brun
1799-1804	Claude-François Lardy
1804	Charles-Louis Lardy
1804-1806	Charles-Auguste de Pury
1828	Alexis Berthoud
1833-1835	Jacques-André Louis
1835-1838	Henri-Emile Perret (pasteur de la nouvelle paroisse de Coffrane jusqu'en 1873, rejoint l'Eglise indépendante)

#### GLOSSAIRE

Amodieur (amodiateur) : administrateur

Banal : se dit d'un objet appartenant au seigneur, dont l'usage était obligatoire.

Bocheler : boucher ?

Cartulaire : recueil de titres relatifs aux droits temporels d'un monastère ou d'une église.

Cens ou cense: redevance payée pour des terres, fours, moulins, etc.

Ciboire : vase sacré où l'on conserve les hosties.

Closet : jardin.

Communier : bourgeois d'une commune par opposition au simple habitant.  
Consistoire : sorte de tribunal ecclésiastique local, créé pour veiller aux moeurs des paroissiens.  
Corneler : poser des tuiles faîtières.  
Décanat : subdivision d'un diocèse placée sous la direction d'un doyen.  
Dîme : impôt en nature dû au seigneur ou au clergé.  
Diocèse : territoire placé sous la direction d'un évêque.  
Jouxte : auprès de, le long de.  
Feu : foyer, maison.  
Lunage : unité de mesure d'un terrain.  
Mainmorte : état des serfs qui étaient privés du droit de disposer de leurs biens s'ils n'avaient pas d'héritier direct vivant en communauté avec eux.  
Mense : ensemble des biens appartenant à une communauté religieuse.  
Morcel : partie, morceau.  
Prébende : revenu attaché à un titre ecclésiastique.  
Présentation : détention du droit de présenter une personne pour un poste déterminé.  
Quatre-Ministreaux : exécutif de la ville de Neuchâtel, composé de sept à neuf membres, dont l'existence est attestée dès le Moyen Age.  
Seringue : véhicule des pompiers.  
Taillable : personne non libre soumise à certains impôts.  
Tellet : petit toit.  
Théâtre : sorte de séchoir.  
Vénéralable Classe ou  
Vénéralable Compagnie des pasteurs : assemblée des pasteurs constituée à la Réforme et active jusqu'en 1848.

## POIDS ET MESURES

1 pot = environ 2 litres  
1 émine = 8 pots (environ 15 litres)  
1 muid = 3 sacs = 24 émines

Equivalence approximative des monnaies.

Monnaies d'or :

1 pistole = pièce d'or d'un poids d'environ 6.6 gr. pour 21 carats.  
1 Louis : idem.

Monnaies d'argent :

1 écu = 60 sols tournois  
1 batz = 2 sols = 5 kreutzers  
1 sol = 2 et 1/2 kreutzers (parfois 2 kreutzers)  
1 piécette = 6 kreutzers

Ces équivalences peuvent varier fortement selon les régimes, l'écu valant parfois 25 batz, un écu petit valant 20 batz.

Monnaies de compte (pas de pièces en circulation)

1 livre forte = 1 livre tournois = 1 franc = 2 et 1/2 livres faibles  
1 livre faible = 20 sols (sous)  
1 sol = 12 deniers  
(1 livre faible = 4 ou 5 batz.)

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES

- Archives de la commune de Corcelles-Cormondrèche, séries B,E,F,G,N, et divers.  
Dossier restauration du temple, 1924.
- Archives de la paroisse indépendante de Corcelles-Cormondrèche-Peseux.
- Archives de la paroisse réformée évangélique de Corcelles-Cormondrèche.
- Archives de l'Etat de Neuchâtel : Manuels du Conseil d'Etat.  
Série cultes, dossiers 6, 7, 8.  
Manuscrits divers.
- (en dépôt de la Société des pasteurs) : Actes de la Vénérable Classe.
- Bibliothèque des Bourgeois de Berne : Fonds Walther.
- Bernard, A. et Bruel, A. - *Recueil des chartes de l'Abbaye de Cluny*, t.V. - Paris, 1894.
- Herminjard, A.-L. - *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, t.V. - Paris, 1878.
- Matile, G.-A. - *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*. - Neuchâtel, 1844-48.
- Piaget, A. - *Documents inédits sur la Réformation dans le Pays de Neuchâtel* t.I. - Neuchâtel, 1909.

### BIBLIOGRAPHIE

- Aubert, Jean-François. - "L'aspect politique de la crise ecclésiastique neuchâteloise de 1873". - In : Musée Neuchâtelois. -1973, p.77.
- Barillier, Jonas. - "Monuments parlans de Neuchâtel".  
- In : Musée Neuchâtelois. -1899, p.21.
- Boyve, Jonas. - *Annales historiques du comté de Neuchâtel et la Seigneurie de Valangin*. - Neuchâtel, 1854-1861.
- Chapuis, Alfred et Montandon, Louis. - "Les fondeurs de nos cloches".  
- In : Musée Neuchâtelois. -1915, p.158.
- Colin-Vaucher, Victor. - "Corcelles". - In : Musée Neuchâtelois. - 1882.
- Courvoisier, Jean. - *Corcelles-Cormondrèche*. - Neuchâtel, 1972.  
(Trésors de mon Pays 138)
- Courvoisier, Jean. - *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, t.II et III. - Bâle, 1963 et 1968.
- Courvoisier, Jean. - "Sur la localisation des prieurés de Corcelles et de Cormondrèche". - In : Musée Neuchâtelois. - 1961, p.180.
- Demole, Eugène et Wavre, William. - *Histoire monétaire de Neuchâtel*. - Neuchâtel, 1939.
- Guillaume Farel 1489-1565*. (oeuvre collective). - Neuchâtel, 1930.
- Hausmann, Germain. - "Le prieuré de Corcelles". - In : Helvetia Sacra III/2. -1991.  
*Histoire du Pays de Neuchâtel*. t.I et II. - Hauterive, 1989 et 1991.
- The history of Christianity*. - Tring, 1977.
- Klauser, E.A. - *Le Prieuré S. Pierre de Môtiers*. - Hauterive, 1990.
- Matile, G.-A. - *Musée Historique de Neuchâtel et Valangin*. - Neuchâtel,



1841 et 1843.

Menoud, Ph.-H. - "L'Eglise Réformée Neuchâteloise il y a cent ans".

- In : Musée Neuchâtelois. - 1973, p.51.

Montandon, Léon. - "La maison de Colombier" - In : Musée Neuchâtelois.

-1937, p.37.

Perret, René. - *Corcelles-Cormondrèche*. texte ronéotypé. - Corcelles, 1969.

Pury, J. de. - "La pierre de Lavigny".- In : Archives Héraldiques Suisses, 1924.

Quadroni, Dominique.- *La situation des églises dans le comté de*

*Neuchâtel et la Seigneurie de Valangin d'après les visites diocésaines de 1416/17*

*et 1453*. - Mémoire de licence, Neuchâtel, 1978

et Musée Neuchâtelois. - 1981.

Quartier-la-Tente, Edouard. -*Le canton de Neuchâtel...*

*Le district de Boudry*. - Neuchâtel, 1912.

Scheurer, Remy. - "L'entretien des cures paroissiales dans le comté de

Neuchâtel la Seigneurie de Valangin aux XVIe et

XVIIe siècles". - In : Musée Neuchâtelois. - 1987, p.175.

Tissot, Charles-Eugène. - "Les inscriptions campanaires du canton de

Neuchâtel". -In : Musée Neuchâtelois. -1881-1882.

Vuille, P. - "Le cartulaire de Lausanne et le Pays de Neuchâtel".

- In : Musée Neuchâtelois. - 1974, p.61.

## TABLE DES MATIERES

### CHAPITRES :

1. De la fondation du prieuré à la Réforme.	3
2. De la Réforme à la République.	9
3. Eglise nationale et Eglise indépendante.	17
4. Le temple.	23
5. Le prieuré - la cure.	31
6. Les cloches.	41
7. L'horloge de la tour.	45
8. Le cimetière.	49
9. Coffrane, Montmollin, Montézillon.	53
Liste des prieurs, curés et pasteurs de Corcelles.	56
Glossaire - Poids et mesures.	
Bibliographie.	

Pour marquer durablement,  
par l'image et le texte  
le 900<sup>e</sup> anniversaire  
du Prieuré  
de Corcelles-Cormondrèche,

il a été tiré 1000 exemplaires  
de cette plaquette  
sur les presses de l'Imprimerie  
J.-P. Krattiger à Corcelles,  
le 12 juin 1992.